

GUIDE DE PÊCHE GIRONDE



2025

Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
contact@peche33.com - 05 56 92 59 48 - 10 ZA du lapin - 33750 Beychac-et-Caillau

MOT DU PRÉSIDENT



Chères passionnées et chers passionnés de la pêche,

Vous ne savez pas comment pêcher, vous ne savez pas quoi pêcher et où aller....ce guide, est fait pour vous !

Notre département est peuplé d'une grande diversité piscicole qui profite d'un environnement somptueux, façonné au fil du temps par nos lacs naturels et grandes rivières. La Gironde, véritable joyau pour les amateurs de pêche en France, se dévoile sous un nouveau jour dans cette édition 2025.

Partez en immersion dans notre magnifique territoire où chaque coin a quelque chose d'unique à vous offrir !

Ce guide vous permettra de découvrir tous nos parcours de pêche, leurs particularités, la réglementation spécifique ainsi que toutes les AAPPMA réparties sur le territoire Girondin.

A travers ce guide, nous voulons montrer que la pêche n'est pas une activité réservée. C'est un loisir accessible à tous qui permet de lier une expérience de découverte, d'apprentissage et de technique à des moments de pleine nature et d'évasion dans le respect de l'environnement et de la biodiversité qui nous entourent.

Grâce à ses missions en matière de développement du loisir pêche et de protection des milieux aquatiques, notre fédération défend et développe au mieux l'intérêt des pêcheurs d'aujourd'hui et de demain.

Mes chers amis, j'adresse mes plus sincères remerciements aux AAPPMA Girondines pour leur engagement au quotidien et vous assure que la Fédération défendra nos valeurs communes avec passion.

Merci à tous.

Daniel BOURDIE,
Président Fédéral



Dominique DUPHIL
1er Vice-Président



Bernard VERNAUDON
2ème Vice-Président



Claude CHARRIER
3ème Vice-Président



Dominique PATRAS
Trésorier



Nicolas DELAPIERRE
Secrétaire



Emmanuelle GOYAU
Membre du CA



Daniel LAFON
Membre du CA



Christian LAJOINIE
Membre du CA



Jean-Paul LALANNE
Membre du CA



Stéphanie GAUTRIAUD
Membre du CA



Jean-Michel VASSEUR
Membre du CA



Bernard COSTE
Membre du CA



Patrick GUILLEMOTEAU
Membre du CA

FÉDÉRATION

L'organisation de la pêche en France	page 3
Les missions de la fédération	page 5
Les AAPPMA	page 7
L'ADAPAEF	page 9
Le carnet anguille	page 10
Les cartes de pêche	page 11
Les dépositaires	page 13

PÊCHER

Nord Gironde	page 15
Médoc	page 17
↳ Parcours spécifiques	page 19
Libournais	page 21
↳ Parcours spécifiques	page 23
Ouest Gironde	page 25
Centre Gironde	page 27
↳ Parcours spécifiques	page 29
Entre-Deux-Mers	page 31
↳ Parcours Float-tube	page 33

Sud Gironde	page 35
↳ Parcours spécifiques	page 37
La carpe de nuit	page 39
Les poissons présents en Gironde	page 41

APPRENDRE

Les Ateliers Pêche Nature	page 43
Le savoir-vivre au bord de l'eau	page 44
Les animations de la fédération	page 45
Les guides de pêche de la Fédération	page 47

SEJOURNER

Les hébergements pêche	page 49
Nos partenaires touristiques	page 50

EVENEMENTIELS ET COMMUNICATION

Les pôles truites	page 51
Les concours et évènements	page 52
Nos réseaux sociaux	page 53
How to fish in Gironde	page 54

L'ORGANISATION DE LA PÊCHE EN FRANCE



L'organisation de la pêche en France repose sur **3700 Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA)** et une quarantaine d'Associations Départementales de Pêcheurs aux Engins et aux Filets (ADAPAEF) animées par des bénévoles. Ces associations regroupent **1,5 millions de pêcheurs adhérents**, qui en prenant leur carte de pêche, s'acquittent de la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA). Ils contribuent ainsi à la protection du patrimoine piscicole et du milieu aquatique.

LA FÉDÉRATION NATIONAL DE LA PÊCHE EN FRANCE

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 a modifié l'organisation de la pêche associative en France. Ainsi, l'Union Nationale de la Pêche en France **créée en 1947** a été remplacée par la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF). Celle-ci coordonne les actions et assure la représentation nationale des **94 Fédérations Départementales**, et par leur intermédiaire, celles des associations de pêche.

LES UNIONS DE BASSINS

- Assurent la représentativité des structures associatives de la pêche de loisir et appuient leurs compétences au sein des instances des agences de l'eau et comités de bassins.
- Nouent des coopérations dans la connaissance du milieu aquatique et dans l'éducation à l'environnement.

LES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

- Ont pour mission de développer l'attractivité du loisir pêche au niveau régional (tourisme pêche) sur plusieurs thématiques comme la biodiversité par exemple.

LES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (FDAAPPMA)

Assurent des actions de protection et gestion du milieu aquatique

- Développent et promeuvent la pêche de loisir,
- Surveillent le domaine piscicole départemental,
- Coordonnent toutes les AAPPMA du département.



LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (AAPPMA)

- Développent durablement la pêche amateur et mettent en œuvre des actions de promotion du loisir pêche.
- Protègent les milieux aquatiques, mettent en valeur et surveillent le domaine piscicole départemental.

RÉPARTITION DE L'ARGENT DES CARTES DE PÊCHE

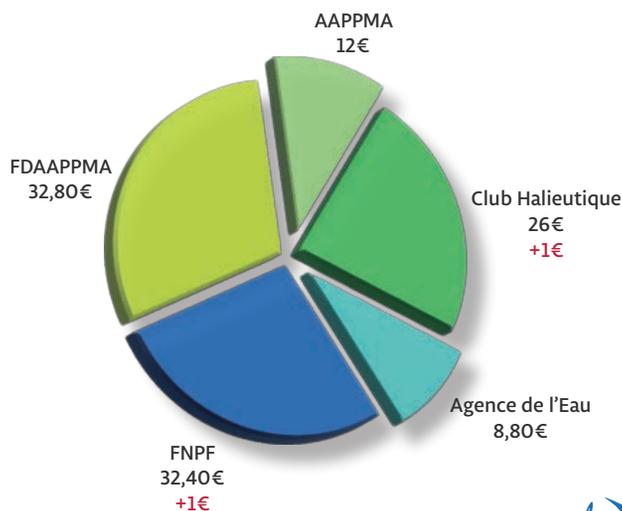
Lorsque vous achetez une carte de pêche, **vous devenez adhérent** d'une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA).

Affiliées à la Fédération Départementale, leurs ressources proviennent essentiellement des cotisations statutaires acquittées par leurs adhérents qui achètent une carte de pêche sur leur territoire.

L'argent est redistribué sous forme de cotisations associatives auprès de la FNNP, de la Fédération Départementale, de l'AAPPMA choisie et du Club Halieutique. Une redevance pour la protection du milieu aquatique est reversée aux agences de l'eau.

Répartition de l'argent d'une carte interfédérale :

carte interfédérale 112€



LES MISSIONS DE LA FÉDÉRATION

LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DU LOISIR PÊCHE

- Réalisation d'animations pêche et de sensibilisation aux milieux aquatiques auprès de centres de loisirs, écoles, campings, maisons de retraite, entreprises et instituts spécialisés mais aussi en partenariat avec des offices de tourisme et le département de la Gironde.
- Participation à des salons et journées thématiques.
- Organisation d'évènements.
- Promotion du tourisme pêche et qualification (hébergement pêche, parcours labellisés).
- Réalisation d'aménagements halieutiques (cales de mise à l'eau, pontons handi-pêche, postes de pêche).
- Création et diffusion de supports de communication.





LA GESTION ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

- 🐟 Réalisation d'inventaires piscicoles.
- 🐟 Accomplissement des opérations de sauvetage piscicole.
- 🐟 Mise en place d'études scientifiques sur le peuplement piscicole.
- 🐟 Intervention sur des thématiques environnementales en accord avec les programmes scolaires au travers de supports numériques et de sorties découvertes.
- 🐟 Mise en place d'actions qui visent à protéger et améliorer la fonctionnalité écologique des rivières.



LA POLICE DE LA PÊCHE ET LA SURVEILLANCE DU MILIEU AQUATIQUE

- 👮 Réalisation d'actions de contrôle des pêcheurs.
- 👮 Application de la réglementation pêche.
- 👮 Formation, information et coordination des actions des gardes particuliers dans notre département.



LES AAPPMA

La Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde (FDAAPPMA 33) regroupe 49 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et une Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets (ADAPAEF).

LES MISSIONS DES AAPPMA SONT NOMBREUSES ET VARIÉES

En achetant une carte de pêche, vous devenez acteur et protecteur des milieux aquatiques. La carte de pêche vous donne le droit d'assister à l'Assemblée Générale de votre AAPPMA, de voter, de vous investir dans des projets et même de proposer votre candidature au sein du Conseil d'Administration.

Devenez acteur de votre passion, agissez pour celle-ci.
Pour la pêche et vos cours d'eau,

DEVENEZ BÉNÉVOLE.

DÉVELOPPER la pêche amateur et **ORGANISER** des évènements.

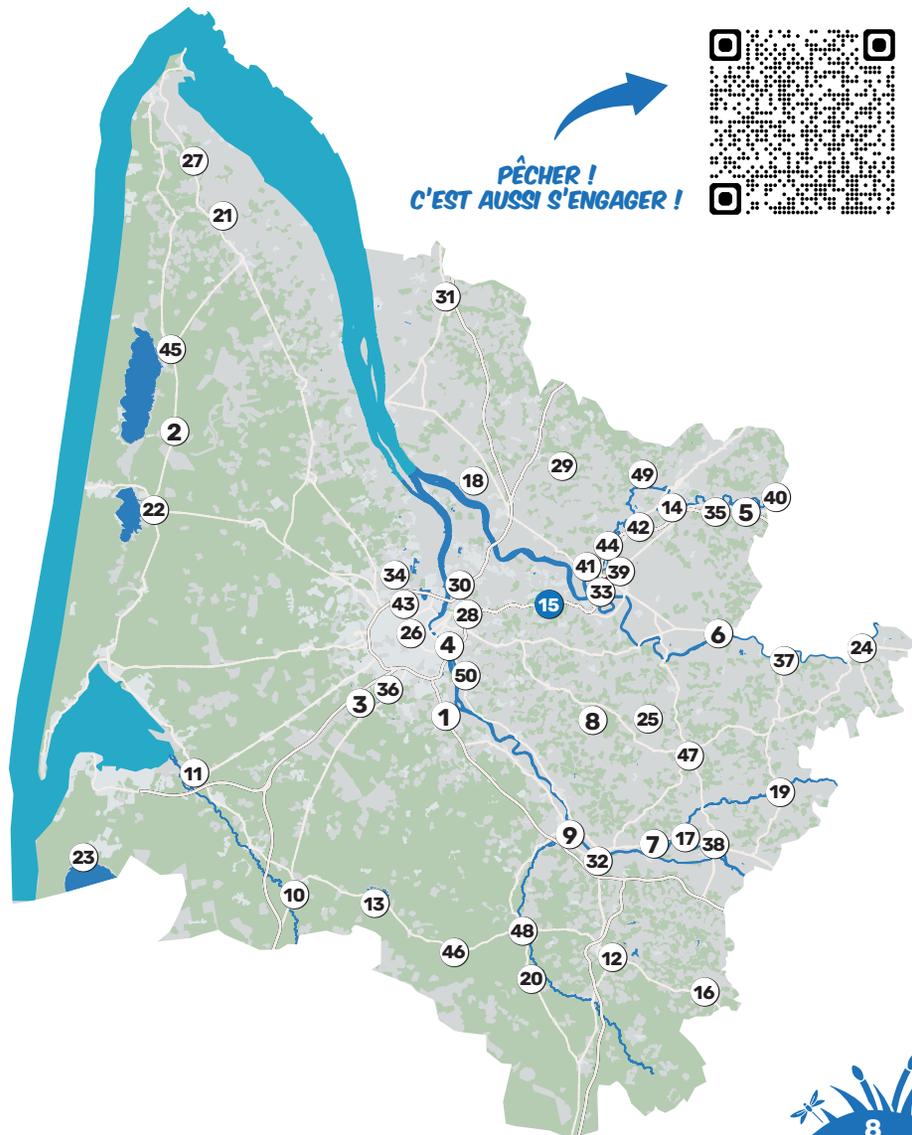
TRANSMETTRE et **ENSEIGNER** des techniques de pêche aux générations futures.

PROTEGER les milieux aquatiques en luttant contre le braconnage et **FAIRE RESPECTER** la réglementation.

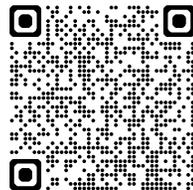
VALORISER les milieux aquatiques en réalisant des travaux de restauration et d'entretien des parcours de pêche.



- 1 - AAPPMA de Carcans
- 2 - AAPPMA de Cestac
- 3 - AIEG
- 4 - Amicale des Pêcheurs de Saint-Seurin-sur-l'Isle
- 5 - Asticot
- 6 - Bambou Castillonais
- 7 - Barbillon Caudrotais
- 8 - Bouchon dans l'Euille
- 9 - Bouzig Pregnacais
- 10 - Brochet Belietois
- 11 - Brochet Boïen
- 12 - Brouquité du Bazadais
- 13 - Carpe Royale d'Hostens
- 14 - Epuisette Guiziéroise
- 15 - FDAAPPMA de la Gironde
- 16 - Fervents de la Gaule Grignolaise
- 17 - Gardon Girondais
- 18 - Gardon Marcampoïis
- 19 - Gardon Monségurais
- 20 - Gardon Préchacais
- 21 - Gardon Queyracais
- 22 - Gaule Canaulaise
- 23 - Gaule Cazaline
- 24 - Gaule Foyenne
- 25 - Gaule Frontenacaise
- 26 - Gaule TBC
- 27 - Gaule Vivienneise
- 28 - Goujon Artiguais
- 29 - Goujon de Marcenais
- 30 - Goujon des Sources
- 31 - Goujon Saint-Aubinois
- 32 - Hameçon du Langonnais
- 33 - Ligne Libournaise
- 34 - Moulinet Blanquefortais
- 35 - Pêcheurs Abzacais
- 36 - Pêcheurs de l'Eau Bourde
- 37 - Pêcheurs de la Durèze et de la Soulège
- 38 - Pêcheurs du Réolais
- 39 - Pêcheurs Libournaïis
- 40 - Perche de l'Isle
- 41 - Pescofis de Fonsac
- 42 - Petits Pêcheurs de Saint-Denis-de-Pile
- 43 - Piballe Chartronnaise
- 44 - Roseau Dagueyais
- 45 - Sandre Hourtinaïis
- 46 - Truite Paroupiane
- 47 - Truite Sauveterrienne
- 48 - Truite Villandrautine
- 49 - Union des Pêcheurs Guitrauds
- 50 - Vallée de la Pimpine



**PÊCHER !
C'EST AUSSI S'ENGAGER !**





Garonne, Dordogne et Isle ... les pêcheurs de loisir aux filets et aux engins.

Au début du XXème siècle, la pêche fluviale était la principale source de poissons frais pour la consommation intérieure du pays. Aujourd'hui, les enjeux économiques ne sont plus les mêmes. Les procédés de conservation et de transport ne limitent plus la distribution des produits de la pêche. La pêche en eau douce n'a plus de rôle significatif dans l'alimentation humaine mais tient une place importante dans les loisirs, dans la connaissance du fleuve et bien sûr dans la mémoire locale.

« En Gironde, nous avons la chance de posséder des pratiques de pêches traditionnelles (tant sur le domaine privé que public) qui font grandement partie de notre patrimoine culturel vivant. »

M. Paul TOITOT
Président

Pour devenir pêcheur aux engins et filets ...

En Gironde, un pêcheur de loisir aux engins et filets sur le Domaine Public Fluvial ne peut posséder qu'une seule catégorie de licence et ne peut pratiquer que sur un seul secteur. La pêche à la ligne et la pêche aux engins et filets ne sont pas concurrentielles mais complémentaires. C'est une autre façon de pêcher. Les poissons ciblés sont principalement les poissons migrateurs tels que les lamproies marines, les lamproies fluviatiles, les aloses, les anguilles et les mullets. Actuellement, de nombreuses licences sont disponibles sur simple demande auprès de l'ADAPAEF 33.

Si la pêche aux engins et filets sur le domaine public fluvial vous intéresse, vous pouvez consulter le site internet de l'ADAPAEF de la Gironde : <https://www.adapaef33.com>



LES CARTES DE PÊCHE

Pour avoir le droit de pêcher à la ligne dans un cours d'eau ou un plan d'eau, il faut adhérer à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et s'acquitter de la Cotisation Pêche Milieux aquatiques (CPMA).



INTERFÉDÉRALE PERSONNE MAJEURE

- Pêche à 4 lignes en 2ème catégorie
- Pêche à 1 ligne en 1ère catégorie
- Pêche à l'aide de 6 balances
- **Réciprocité dans 91 départements**



112 €

Du 1er janvier 2025
au 31 décembre 2025



PERSONNE MAJEURE

- Pêche à 4 lignes en 2ème catégorie
- Pêche à 1 ligne en 1ère catégorie
- Pêche à l'aide de 6 balances
- **Limitée au département de la Gironde**
- **Pêche à 1 ligne dans le DPF partout en France**

86 €

Du 1er janvier 2025
au 31 décembre 2025



PERSONNE MINEURE

- Mêmes prérogatives que la carte «INTERFÉDÉRALE PERSONNE MAJEURE»
- De 12 ans à moins de 18 ans au 1er janvier 2024
- **Réciprocité dans 91 départements**

26 €

Du 1er janvier 2025
au 31 décembre 2025



DÉCOUVERTE FEMME

- Une seule canne autorisée
- **Réciprocité dans 91 départements**

41 €

Du 1er janvier 2025
au 31 décembre 2025

Elles sont disponibles sur internet, auprès des associations de pêche locales, de la Fédération et de nos revendeurs.



www.cartedepeche.fr



FÉDÉRATION



DÉCOUVERTE -12 ANS

- Pour les moins de 12 ans au 1er janvier 2024.
- Une seule canne autorisée
- Réciprocité dans 91 départements

7 €

Du 1er janvier 2025
au 31 décembre 2025



HEBDOMADAIRE

- Mêmes prérogatives que la carte «INTERFÉDÉRALE PERSONNE MAJEURE»
- Valable 7 jours consécutifs

36 €



JOURNALIÈRE

- Mêmes prérogatives que la carte «PERSONNE MAJEURE»
- Valable une journée
- Limitée au département de la Gironde

17 €

Du 1er janvier 2025
au 30 juin 2025

13,50 €

Du 1er juillet 2025
au 31 août 2025

Du 1er septembre 2025
au 31 décembre 2025

Adhérez au Club Halieutique Interdépartemental

Le territoire de pêche départemental peut être agrandi jusqu'à 91 départements de France en prenant la vignette réciprocaires du Club Halieutique. Il s'agit d'accords de réciprocité entre Fédérations Départementales d'AAPPMA (FDAAPPMA).

Pour bénéficier de cette large réciprocité et pêcher dans 91 départements, vous devez vous acquitter de la carte interfédérale (112€) ou la vignette du Club Halieutique interdepartemental (40€) si vous êtes déjà titulaire d'une carte «PERSONNE MAJEURE» (86€).



VIGNETTE CHI
40 €



Club Halieutique Interdépartemental (CHI)
Entente Halieutique du Grand Ouest (EHO)
Union Réciprocaire du Nord Est (URNE)



LES DEPOSITAIRES

REVENDEURS DE CARTES DE PÊCHE DE TOUTES LES AAPPMA (GRANDS COMPTES)

VILLE	CP	NOM	ADRESSE
ARTIGUES PRES DE BORDEAUX	33370	PACIFIC PECHE	146 Avenue du Peyrou ZI Artigues
BEGLES	33130	DECATHLON	1 Rue des Frères Lumière
BEYCHAC ET CAILLAU	33750	FDAAPPMA	10 ZA du Lapin
BORDEAUX	33300	DECATHLON	Avenue des Quarante Journaux
BOULIAC	33270	DECATHLON	Lieu dit Bonneau
CESTAS	33610	SOLOGNAC CAPERLAN	La Lande de Jauge Parc de Jarry 2
GRADIGNAN	33170	PACIFIC PECHE	7 Avenue Robert Shuman
IZON	33450	FISHING SENSATIONS	57 route de la Landotte, bâtiment 3
LA TESTE DE BUCH	33260	DECATHLON	Boulevard de l'Industrie
LIBOURNE	33500	DECATHLON	57 Avenue Georges Pompidou
LIBOURNE	33500	EURO CHASSE PECHE	7 Avenue François Mitterrand
MERIGNAC	33700	DECATHLON	5 rue Hipparque Domaine de Pélus
SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC	33240	DECATHLON	240 Rue Aristide Boucicaud

REVENDEURS DE CARTES DE PÊCHE SPÉCIFIQUES À CERTAINES AAPPMA

ABZAC	33230	CAMPING LE PARADIS	8 Champs des Ardoins
ABZAC	33230	TABAC PRESSE CHARRIERAS	24 rue Jean Achard
ARBIS	33760	AU P'TIT MARCHÉ	367 Le Bourg
BASSENS	33530	PRESSE DE BASSENS	30 B Avenue St Exupéry
BAZAS	33430	COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU BAZADAIS	Lieu dit Coucut Route de Lerm
BELIN BELIET	33830	MARCHÉ AUX AFFAIRES	29 Avenue Plantagenet
BIGANOS	33380	FIREBALL FISHING	7 Allée du papyrus
BIGANOS	33380	LA CROQUETTERIE	248 avenue de la côte d'argent
BRAUD ET SAINT LOUIS	33820	EPICERIE TABAC VALLOIS	13 avenue du Général de Gaulle
CADILLAC	33410	OFFICE DE TOURISME	2 rue du Cros
CAMPS SUR L'ISLE	33660	ETS JUMEAU	18 Rue des Roseaux
CARCANS	33121	AU TROUV'TOUT	10 Rue des rossignols
CARCANS	33121	LES PANIERS DU MARMANDAIS	3C Route de Bordeaux
CASTILLON LA BATAILLE	33350	VYP CAFE	4 rue Jules Ferry
CAUDROT	33490	SNC VEYRET	53 route Nationale
CESSAC	33760	MAIRIE	24 Route de Cessac
CRÉON	33670	OFFICE DE TOURISME	62 Boulevard Victor Hugo
CUBZAC LES PONTS	33240	EPICERIE FILATREAU - MORISSE	51 avenue de Paris - RN10
ETAULIERS	33820	CV'ARMES 33	8 route de Saint-Savin
FRONTENAC	33760	MAIRIE	01 Place du 19 mars 1962
GAILLAN EN MÉDOC	33340	MÉDOC PASSIONS	6 Route de Soulac
GALGON	33133	GALGON AUTOS	68 Avenue Fernand Pillot
GIRONDE SUR DROPT	33190	CCV LA GIRONDAISE	5 Saussier
GIRONDE SUR DROPT	33190	CHEZ SAB	88 A avenue du Général de Gaulle
GIRONDE SUR DROPT	33190	MAISON DES MÉDIAS	La gare



HOURTIN	33990	BK VINS	4 rue du Médoc
HOURTIN	33990	SARL LA CARAVELLE	40 rue du Centre
HOURTIN	33990	SARL YACHTING MÉDOC	89 Avenue du Lac
HOURTIN	33990	SNC COMPTOIR DU MARAIS	15-17 avenue de la Marine-Contaut
HURE	33190	EPICERIE CHEZ "LULU"	30b Le Bourg
LA RÉOLE	33190	OFFICE DE TOURISME (OTEM)	15 Rue Armand Caduc
LA RÉOLE	33190	CARRÉ VERT SAS	Route de Bordeaux - Zone de Frimont
LACANAU	33680	LES BRICONAUTES	35 Avenue de Bordeaux
LAMOTHE LANDERRON	33190	CAFÉ DE L'UNION	36 Route de Saint Martin
LANDIRAS	33720	CINQ ETOILES	5 rue de la Libération
LANGON	33210	CHASSE PÊCHE LANGON	116 Cours du Mal de Lattre Tassigny
LES EGLISOTTES	33230	AU TABAC BLOND	39 avenue Victor Hugo
LIBOURNE	33500	INTERSPORT - VERSPORT	114 avenue du Général de Gaulle
LOUPIAC DE LA RÉOLE	33190	LA PETITE EPICERIE	46 bis Le Bourg Sud
MARTILLAC	33650	OFFICE DE TOURISME	3 place Marcel Vyssiere
MONGAUZY	33190	TABAC CADEAUX	9 Bourg Sud
MONSEGUR	33580	MAIRIE	24 Place Robert Darniche
MONSEGUR	33580	OFFICE DE TOURISME (OTEM)	4 Rue Issartier
MONSEGUR	33580	SNC PATISSIER - MAISON DE LA PRESSE	9 rue porte de la Réole
MORIZES	33190	L'EPICERIE MORIZÉENNE	26 le Bourg
NAUJAC SUR MER	33990	SARL VARMOR	1 route des Lacs
PAUILLAC	33250	GAMM VERT MAISADOUR	28 Avenue du Général de Gaulle
PELLEGRUE	33790	MAIRIE	7 Place du 8 Mai 1945
PODENSAC	33720	SOPODIS SUPER U	77 bis cours du Maréchal Foch
PRÉCHAC	33730	TABAC PRESSE LE CIRON	13 place du 1er Août
PRIGNAC ET MARCAMP	33710	TABAC PRESSE L'ESSENTIEL	50 avenue des Côtes de Bourg
SAINTE MACAIRE	33490	ALEX PÊCHE	49 rue Burdeau
SALLES	33770	OFFICE DE TOURISME VAL DE L'EYRE	4 Allée du Champs de Foire
SAUTERNES	33210	LES ORMEAUX	16 place de la Mairie
SAUVETERRE DE GUYENNE	33540	MAISON DE LA PRESSE	5 Place de la République
SAUVETERRE DE GUYENNE	33540	OFFICE DE TOURISME (OTEM)	Place de la République
SAVIGNAC	33124	SARL MEL WY SOCKI	6 bis Le Bourg
ST ANTOINE SUR L'ISLE	33660	EPICERIE TABAC CHEZ CHRISTELLE	1211 Avenue de la Libération
ST BRICE	33540	TABAC LA COCCINELLE	Le Bourg
ST FOY LA GRANDE	33220	STE FOY PÊCHE	6 Allée de Coreilles
ST GERMAIN DE LA RIVIÈRE	33240	OT CANTONAL DU FRONSADAIS	Maison du Pays - 1 Barrail de Tourenne
ST MARTIN LACAUSSE	33390	INTERSPORT BLAYE	ZA Bois Redon - BP 153
ST SAVIN	33920	SNC LE TABACCO	5 Rue Jacques Vergeron
ST TROJAN	33710	TABAC LE TÉLÉGRAPHE	3 le Télégraphe
ST YZAN DE SOUDIA	33920	TABAC LOTO	22 Avenue du Général de Gaulle
TARGON	33760	BUREAU D'INFORMATION TOURISME	10 Grand Rue
TARGON	33760	TABAC LOTO PMU	32 Grand Rue
TOULENNE	33210	SNC TTB	72 avenue du 8 mai 1945



NORD GIRONDE



RÉFÉRENT TERRITORIAL Dominique Duphil
dominique.duphil@peche33.com

SUPPLÉANT Emmanuelle Goyau
emmanuelle.goyau@peche33.com

AAPPMA A.I.E.G

Président : M.Brégeat / aieg@peche33.com

18 Étang de Montalipan (11.5ha) 🌙

42 Étang de la Centrale (4.5ha) 🌙 🐟

AAPPMA Le Gardon Marcampois

Président : M.Touraille / gardonmarcampois@peche33.com

55 Étang du Moron (3ha) ♿ 🐟

104 Étang de Meillac (0.5ha)

AAPPMA Le Goujon de Marcenais

Président : M.Penneçot / goujonmarcenais@peche33.com

47 Étang du Petit Broustier (4ha) FD 🌙

63 Étang du Belou (2.5ha) FD 🐟

80 Étang Jean Duret (1.5ha)

88 Étang du Moulin de Charlot (1ha) ♿ 🐟

AAPPMA Le Goujon Saint-Aubinois

Président : M.Ducout / goujonsaintaubinois@peche33.com

79 Étang des Pajots (1.5ha) 🐟 ♿

91 Étang de Berdassit (0.5ha)

98 Étang du Terrier de la Blanche (0.5ha) 🐟

103 Étang de la Grande Lande (0.5ha)

AAPPMA Les Pêcheurs Libournais

Président : M.Bernadin / pecheurslibournais@peche33.com

Fédération de pêche 33

Président : M.Bourdie / contact@peche33.com

33 Lac Sud du Moulin Blanc (6.5ha) 🌙 ♿

-  Lâchers de truites
-  Ponton de pêche sécurisé
-  Parcours carpe de nuit
-  Mise à l'eau
-  Plan d'eau fédéral







RÉFÉRENT TERRITORIAL Bernard Vernaudon

bernard.vernaudon@peche33.com

SUPPLÉANT Stéphanie Gautriaud

stephanie.gautriaud@peche33.com

AAPPMA A.I.E.G

Président : M.Brégeat / aieg@peche33.com

34 Étang de Paloumey (6ha)  

AAPPMA De Carcans

Président : M.Lacroix / aappmacarcans@peche33.com

1 Lac de Carcans-Hourtin (Sud) (5567ha)   

AAPPMA La Gaule Canaulaise

Président : M.Lagarde / gaulecanaulaise@peche33.com

3 Lac de Lacanau (1620ha)   

AAPPMA La Gaule Vivienneise

Président : M.De Cocq / gaulevivienneise@peche33.com

AAPPMA Le Gardon Queyracais

Président : M.Patras / gardonqueyracais@peche33.com

54 Étang de Cach (3ha)  

77 Étang de Berton (1.5ha)  

AAPPMA Le Sandre Hourtinais

Président : M.Dubost / sandrehourtinais@peche33.com

1 Lac de Carcans-Hourtin (Nord) (5567ha)    

105 Étang de Louley (0.5ha) 

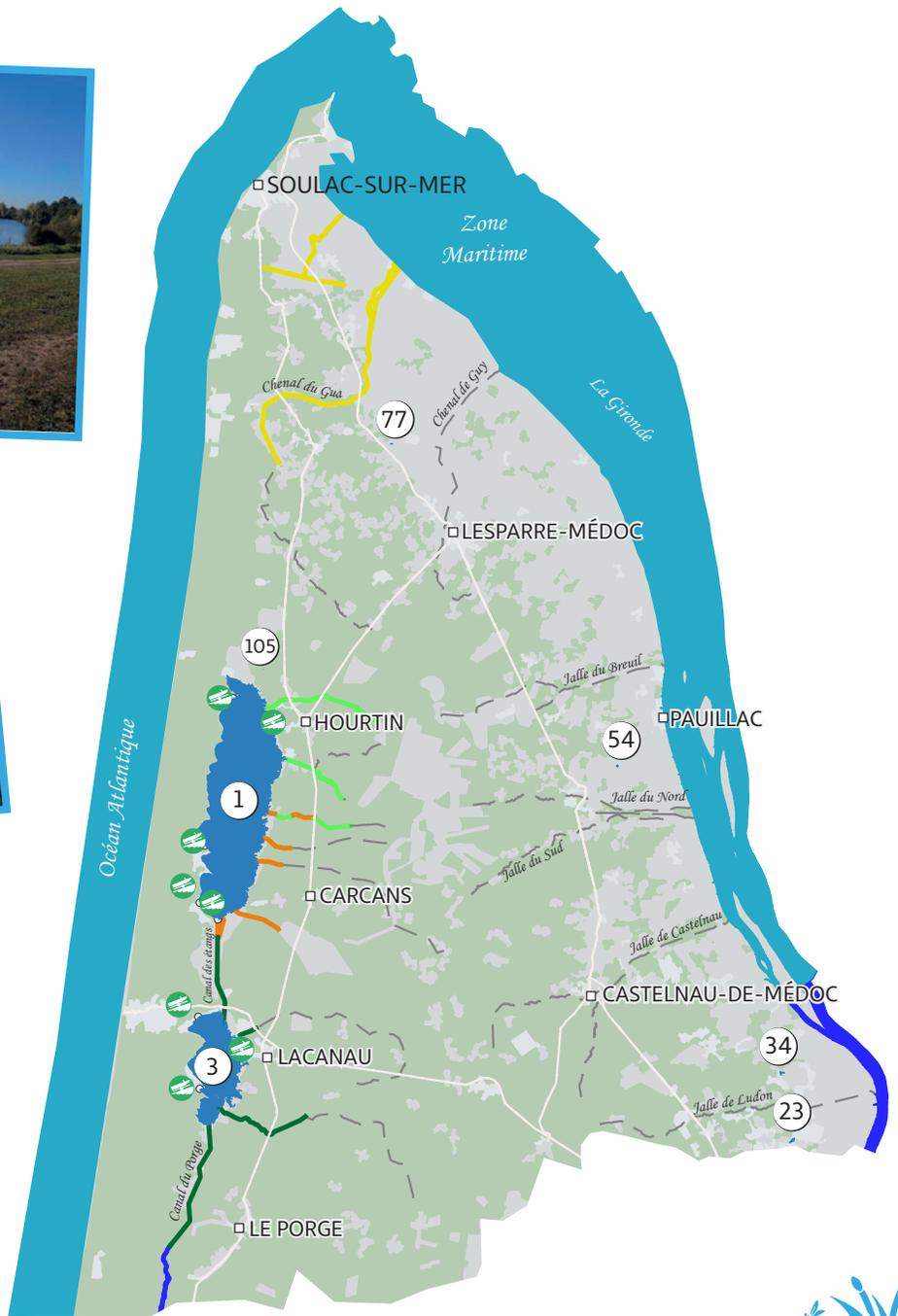
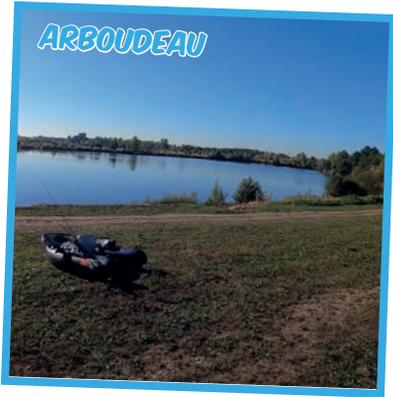
Fédération de pêche 33

Président : M.Bourdie / contact@peche33.com

23 Étang d'Arboudeau (8.5ha)   

-  No-Kill carnassier
-  Float-tube autorisé
-  Embarcations autorisées
-  Lâchers de truites
-  Ponton de pêche Aire sécurisée
-  Parcours carpe de nuit
-  Mise à l'eau





MÉDOC - PARCOURS SPÉCIFIQUE

LAC DE LACANAU

3



44°58'28.6»N 1°07'15.0»W

Le lac de Lacanau est un plan d'eau naturel de près de 2000 hectares. Il se situe sur la commune de Lacanau sur la côte Atlantique du département de la Gironde. Il fait partie des plus grands lacs naturels d'eau douce de France dans un environnement forestier exceptionnel. La pêche des carnassiers, notamment celle du brochet, y est reine, mais les autres poissons ne sont pas en reste...



BIENVENUE

/ **PÊCHE 33**

CARTE
de PÊCHE
OBLIGATOIRE

Pêche 2^e
Catégorie

Superficie
2000 Ha

Navigation
réglementée

Flore/faune
végétalisée

Le lac de Lacanau est un plan d'eau d'origine naturelle composé principalement de fonds sableux et peu profonds (maximum 8 mètres). Il est bordé par une végétation variée, caractéristique des milieux naturels des grands lacs.

Ce lac, qui accueille une belle population de brochets, de perches et de poissons blancs est ouvert à la pêche du bord en embarcation, dans le respect de la réglementation en vigueur. La pêche de la carpe de nuit est autorisée sur quelques postes délimités par arrêté préfectoral.

QUELQUES POISSONS DU LAC

🐟 CYPRINIDÉS : PÊCHE AUTORISÉE TOUTE L'ANNÉE






ROTTÉIGLE TASCHE CARPE BRIMME

🐟 CARNASSIERS : PÊCHE AUTORISÉE DU DERNIER SAMEDI D'AVRIL* AU DERNIER DIMANCHE DE JANVIER (*BLACK BASS OUVERT À PARTIR DU 15 JUIN)






BROCHET PERCHE SANDRE BLACK BASS

TALLE DE CAPTURE:
ENTRE 40 ET 60 CM

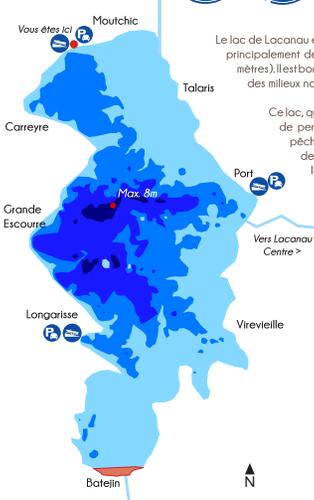
TALLE DE CAPTURE:
30 CM ET +

TALLE DE CAPTURE:
40 CM ET +

FORMATION DES LACS

Les lacs médocains sont parmi les plus grands lacs d'eau douce d'origine naturelle en France, dont la formation résulte de la succession de nombreux processus géologiques. Au fil du temps, l'évolution du trait de côte a favorisé la création de dépressions humides en arrière des dunes, créant ainsi un chapelet de zones humides le long de la côte aquitaine.

En parallèle, la constitution progressive d'un cordon dunaire sous l'effet des courants marins et des vents, a eu pour conséquence de réduire l'écoulement des eaux vers la mer et d'isoler les zones humides. C'est au Moyen-Âge que les lacs ont ainsi acquis leurs traits actuels. Néanmoins, le paysage reste dynamique et ne cesse d'évoluer au gré des phénomènes naturels et de l'action de l'Homme.



Légende

- Profondeur : 0-2 m
- Profondeur : 2-4 m
- Profondeur : 4-6 m
- Profondeur : 6-8 m
- Parking
- Côte de mise à l'eau
- Réserve - pêche interdite

POUR PÊCHER SUR CE SITE VOUS DEVEZ ÊTRE MUNI D'UNE CARTE DE PÊCHE

▲ CONTRÔLES FRÉQUENTS

Plus d'informations :

www.peche33.com

FDA/PPMA/33.05.56.92.59.48



Plusieurs parkings sont situés sur la partie Nord du lac de Lacanau : au port, sur le secteur du Moutchic et sur celui de Longarisse. Pour les bateaux, une mise à l'eau est accessible dans le port sur la côte Est et une autre sur la côte Ouest à Longarisse.

Avis aux aventuriers, de nombreux spots de pêche sauvages sont accessibles uniquement en embarcation ou en waders/maillot de bain !

LA CARTE HALIEUTIQUE

et tellement plus...



L'APPLICATION INDISPENSABLE

GEOPECHE™ est une carte interactive, gratuite, accessible à tous, de votre ordinateur, de votre smartphone, de votre tablette, du fond de votre canapé ou de votre barque, incluant toutes les rivières et plans d'eau d'un département ainsi que toutes les informations nécessaires à la pratique de la pêche de loisirs.



La carte interactive



La carte des pêcheurs par les pêcheurs

L'application GEOPECHE™ est conçue et développée par des pêcheurs pour les pêcheurs et la protection du milieu aquatique. Elle s'enrichit chaque jour des données de nos partenaires et de la communauté des GEOPECHEURS.

37

DÉPARTEMENTS PARTENAIRES

Vous souhaitez voir demain votre département ajouté à la carte GEOPECHE™, contactez-nous, c'est le moyen le plus sûr d'exaucer vos rêves.

70942

COURS D'EAU RÉFÉRENCÉS

Et 7434 plans d'eau. Voilà un terrain de jeu plutôt vaste pour pratiquer votre passion. Ce réseau hydrographique est mis à jour en permanence et s'accroît au fur et à mesure du développement de la carte.

26085

POINTS, PARCOURS, RÉSERVES...

De nouvelles informations sont ajoutées tous les jours par nos partenaires et la communauté des GEOPECHEURS.



DEVENEZ GEOPECHEUR !

Et bénéficier de fonctionnalités exclusives.



VOUS PARTICIPEZ À LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Votre participation fait de vous une véritable sentinelle du milieu. Vous participez à la détection des pollutions et des zones de déchets. Vos alertes remontent efficacement aux services compétents. Et tout ça en pêchant paisiblement au bord de l'eau.

LIBOURNAIS

RÉFÉRENT TERRITORIAL Dominique Duphil

dominique.duphil@peche33.com

SUPPLÉANT Emmanuelle Goyau

emmanuelle.goyau@peche33.com

AAPPMA Amicale des Pêcheurs de St-Seurin-sur-l'Isle

Président : M.Gaspard / amicalesaintseurin@peche33.com

(89) Étang de la Charbonnière (0.5ha) 

AAPPMA Le Bambou Castillonnais

Président : M.Gervaise / bamboucastillonnais@peche33.com

AAPPMA L'Épuiette Guizérioise

Président : M.Cheveau / epuisseteguizeroise@peche33.com

(32) Étang de Jean Chereau (6.5ha) 

AAPPMA La Ligne Libournaise

Président : M.Garbay / lignelibournaise@peche33.com

(76) Étang Duc de Caze (1.5ha)

AAPPMA Les Pêcheurs Abzacais

Président : M.Guillet / pecheursabzacais@peche33.com

(13) Lac des 5 chemins (2.5ha)  

AAPPMA Les Pêcheurs Libournais

Président : M.Bernardin / pecheurslibournais@peche33.com

(62) Étang des Grandes Chèvres (2.5ha)  

AAPPMA La Perche de l'Isle

Président : M.Bobinet / percheisle@peche33.com

(25) Étang de la Petite Font (8ha) 

AAPPMA Les Pescafis de Fronsac

Président : M.Teurlay / pescafisfronsac@peche33.com

(39) Étang de Brondeau (5ha) 

(70) Étang de Tourenne (2ha)    ( 01/12/2024 au 28/02/2024)

(94) Étang de la Jalousie (0.5ha)

AAPPMA Les Petits Pêcheurs de St-Denis-de-Pile

Président : M.Carayon / pecheursaintdenis@peche33.com

(20) Étang de la Garde (9.5ha) 

AAPPMA Le Roseau Dagueyais

Président : M.Delapierre / roseaudagueyais@peche33.com

(61) Étang de Saillans (2.5ha)

(90) Étang de Ripeau (0.5ha) 

AAPPMA Union des Pêcheurs Guitrauds

Président : M.Penard / pecheurguitrauds@peche33.com



No-Kill carpe



Lâchers de truites



Ponton de pêche Aire sécurisée



Parcours carpe de nuit



Mise à l'eau



Plan d'eau fédéral



Réservoir mouche

Fédération de pêche 33

Président : M.Bourdieu / contact@peche33.com

(8) Lac des Dagueys (50ha)

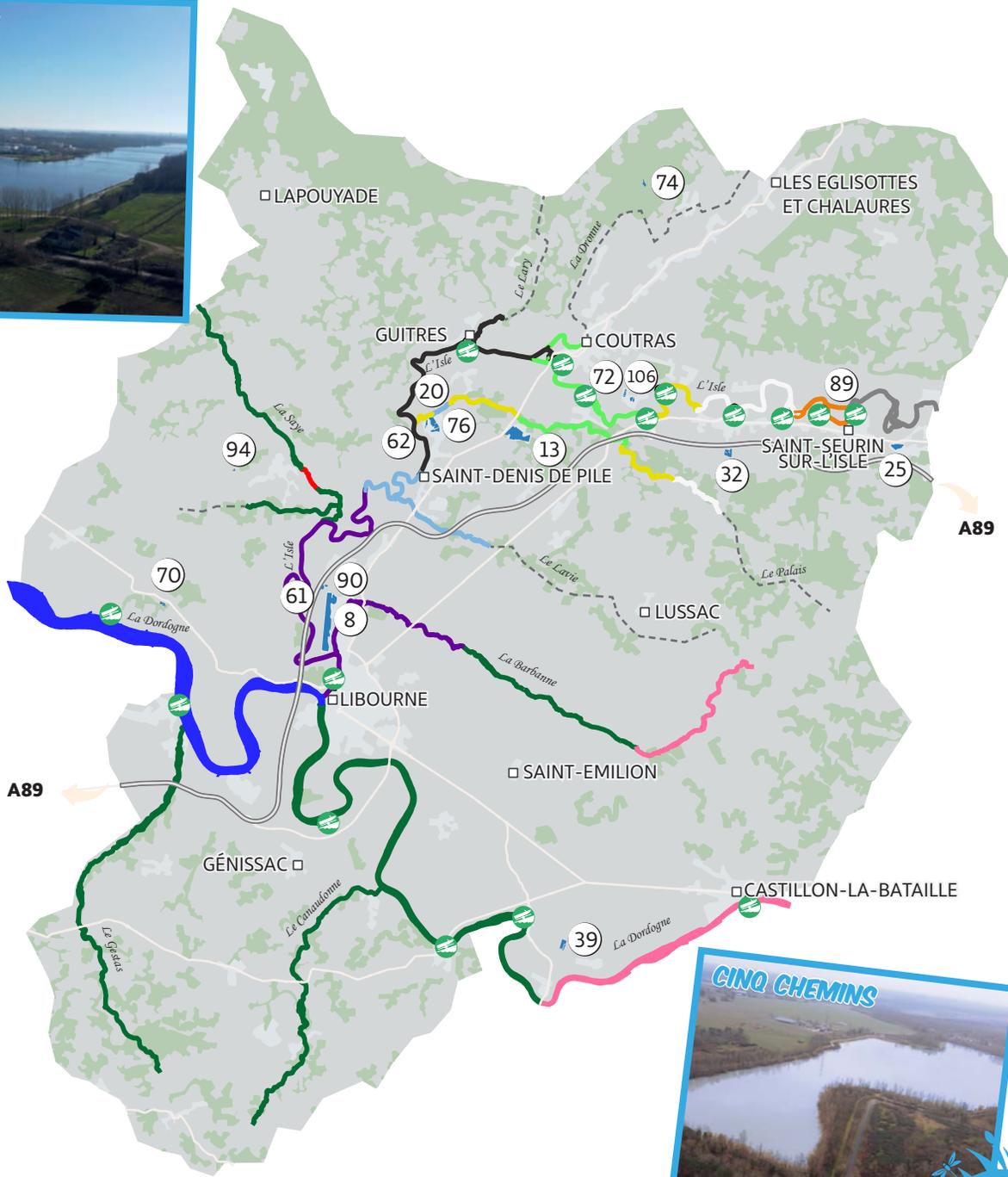
(72) Étang des graves de Lauvirat (2ha)  

(74) Étang de Chamadelle (1.5ha)

(106) Étang des Cistudes (0.5ha)



DAGUEYS



CINQ CHEMINS



LIBOURNAIS - PARCOURS SPÉCIFIQUES

L'ISLE À SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE



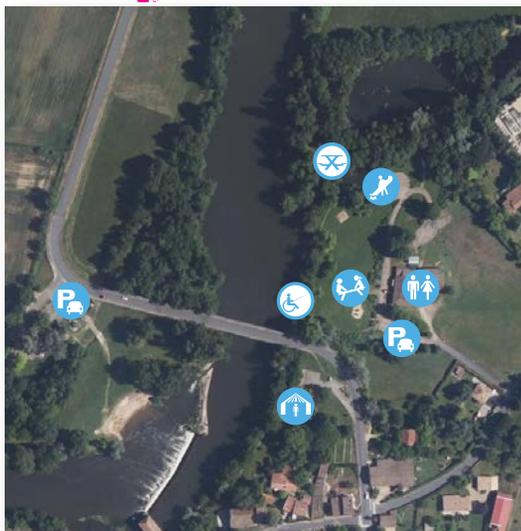
45°01'03.0»N 0°00'05.2»W

L'Isle est une rivière qui prend sa source dans le Massif Central et qui rejoint la Dordogne à Libourne. En Gironde.

La pêche y est autorisée en embarcation sur l'ensemble de son linéaire. Le site de la Charbonnière à Saint-Seurin-sur-l'Isle dispose aussi d'un étang sur lequel la pêche peut être pratiquée du bord.

Sur ce secteur, la pêche est gérée par l'AAPPMA « Amicale des Pêcheurs de Saint-Seurin-sur-l'Isle » avec la présence de nombreux aménagements et d'une plage ouverte durant la période estivale.

Ce site est idéal pour découvrir la pêche en famille !



- Ponton de pêche accessible PMR
- Parking
- Mise à l'eau pour embarcations légères
- Jeux pour enfants
- Sanitaires
- Table de pique-nique
- Abri

ÉTANG DE TOURENNE

70



44°56'45.6»N 0°19'45.7»W

L'étang de Tourenne est situé sur la commune de Saint-Germain-de-la-Rivière. C'est un plan d'eau d'une superficie de 2 hectares. La pêche y est gérée par l'AAPPMA « Les Pescaïfs de Fronsac ». Cet étang dispose d'un ponton de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite. Aux beaux jours, diverses animations sont proposées.

En hiver ce site se transforme en réservoir mouche

Réservoir pêche à la mouche uniquement du **01/12/2024 au 28/02/2025**

S'être acquitté de l'option «réservoir mouche» **10€ sur cartedepêche.fr**

Remise à l'eau des poissons (No-Kill)



- Ponton de pêche accessible PMR
- Parking
- Jeux pour enfants
- Sanitaires
- Table de pique-nique
- Office de tourisme



LAC DES DAGUEYS

8

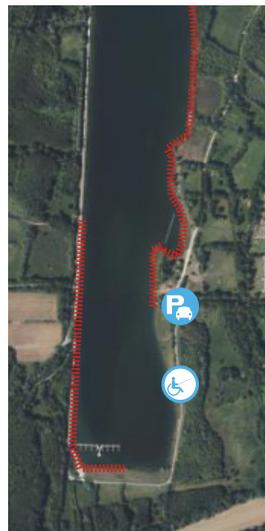
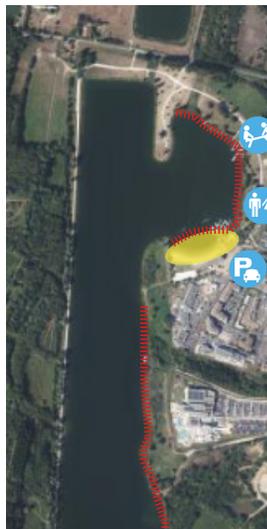


NORD

Le lac des Dagueys est un plan d'eau artificiel situé dans l'agglomération libournaise. Il mesure plus de 2 kilomètres de long pour une superficie totale de 50 hectares.

Connecté aux zones humides bordant la rivière Isle, ce lac est peuplé par de nombreuses espèces de poissons d'eau douce qui sont pêchables selon la réglementation générale en vigueur et uniquement du bord.

Le plan d'eau dispose d'une plage aménagée ouverte à la baignade durant la période estivale. De nombreuses activités sportives et de loisirs sont par ailleurs proposées sur le site, comme l'aviron ou le canoë-kayak.



SUD

44°55'59.9»N 0°14'51.6»W



Ponton de pêche accessible PMR



Parking



Jeux pour enfants



Sanitaires



Plage - zone de baignade



Zone interdite à la pêche

LE CARPODROME DE RIPEAU

90



NO-KILL CARPE

Le premier plan d'eau dont le Roseau Dagueyais est devenu locataire depuis plus de trente ans. A l'origine ce plan d'eau était une gravière traditionnelle où l'on trouvait une population piscicole variée.

Depuis de nombreuses années, suite à un alevinage spécifique en carpes, ce plan est devenu un carpodrome : le premier d'AAPPMA en Gironde !

Ce plan d'eau se situe sur la commune des Billaux. Il a une profondeur moyenne de 3.50 m avec une fosse de 4.70 m pour une superficie de 0.6 ha. Il est ouvert uniquement à la pêche de la carpe à la grande canne.



QUEST GIRONDE

RÉFÉRENT TERRITORIAL Claude Charrier
claude.charrier@peche33.com

SUPPLÉANT Christian Lajoinie
christian.lajoinie@peche33.com

AAPPMA Le Brochet Beliétois

Président : M.Treuil / brochetbelietois@peche33.com

- 40 Étang de Lagourat (5ha)
- 93 Étang de Joué (0.5ha)
- 96 Étang de Sillac (0.5ha) 
- 99 Étang de Mocyaert (0.5ha)

AAPPMA Le Brochet Boïen

Président : M.Lalanne / brochetboien@peche33.com

- 35 Lac Vert de Biganos (6ha)  
- 38 Étang de Beauchamps (5ha) 
- 51 Étang de Surgenne (3.5ha)  
- 60 Étangs de l'Estauleyre (2.5ha)
- 69 Étang de Lescarret (2.1ha)
- 73 Étang de Mayne (2.1ha) 
- 81 Étangs de Pas Simonet (1.5ha) 
- 95 Étang de Pont Neau (0.5ha)
- 100 Étang de Croix d'Hins (0.5ha) 

AAPPMA La Carpe Royale d'Hostens

Président : M.Noury / carperoyalehostens@peche33.com

- 5 Lac du Bousquey Hostens (69.4ha)
- 11 Lac de Lamothe Hostens (34.3ha) 
- 14 Lac du Bourg Hostens (18.6ha) 
- 17 Grand Lac de Bernadas (11.6ha) 
- 22 Petit Lac de Bernadas (8.6ha) 

AAPPMA La Gaule Cazaline

Président : M.Dartix / gaulecazaline@peche33.com

- 2 Lac de Cazaux-Sanguinet (5500ha)  

Fédération de pêche 33

Président : M.Bourdie / contact@peche33.com

- 31 Petit étang de la Magdeleine (1ha) 
- 107 Grand étang de la Magdeleine (7ha)

-  No-Kill tous poissons
-  Atelier Pêche Nature
-  Float-tube autorisé
-  Embarcations autorisées
-  Lâchers de truites
-  Ponton de pêche Aire sécurisée
-  Parcours carpe de nuit
-  Mise à l'eau
-  Mise à l'eau Canoë / Float-Tube
-  Plan d'eau fédéral



CENTRE GIRONDE



AAPPMA A.I.E.G

Président : M.Brégeat / aieg@peche33.com

21 Étangs Coutant la Roubine (9ha)   

66 Étang de Bernatet (2ha)   

71 Étang de Versein (2ha) 

AAPPMA L'Asticot

Président : Mme.Tournier / asticot@peche33.com

84 Étang d'Armeau (1ha)  

AAPPMA De Cestas

Président : M.Lafon / aappmacestas@peche33.com

29 Étang de Roussel (7ha) 

41 Lac de Cap de Bos (5ha)

45 Grand étang de Monsalut (4ha) 

75 Retenue du Ruisseau des Sources (1.5ha) 

109 Petit étang de Monsalut (0.5ha)

AAPPMA La Gaule TBC

Président : M.Depeux / gaultbc@peche33.com

28 Étang de Mandron Izon (7ha)  

AAPPMA Le Goujon Artiguais

Président : M.Ruiz / goujonartiguais@peche33.com

86 Étang de la Prairie Artigues (1ha) 

AAPPMA Le Goujon des Sources

Président : M.Pourquet / goujonsources@peche33.com

43 Bassin de Montsouris (4ha) 

82 Bassin de Pichon (1ha) 

AAPPMA Le Moulinet Blanquefortais

Président : M.Sanchez / moulinetblanquefortais@peche33.com

12 Lac de Padouens Sud (2.5ha) 

AAPPMA Les Pêcheurs de l'Eau Bourde

Président : M.Coste / pecheurseaubourde@peche33.com

26 Lac Vert de Canéjan (7.5ha)   

64 Lac Bleu de Léognan (2.5ha)  

83 Étang de Thouars (1ha)

85 Étang d'Ornon (1ha)  

RÉFÉRENT TERRITORIAL Bernard Vernaudo

bernard.vernaudo@peche33.com

SUPPLÉANT Stéphanie Gautriaud

stephanie.gautriaud@peche33.com

AAPPMA La Piballe Chartronnaise

Président : M.Auché / piballechartronnaise@peche33.com

68 Lac de la Motte Bruges (2ha)  

AAPPMA La Vallée de la Pimpine

Président : M.Prunière / valleepimpine@peche33.com

67 Étang de Floirac (2ha)   

87 Étang des Sources Latresne (1ha)  

Fédération de pêche 33

Président : M.Bourdie / contact@peche33.com

4 Lac de Bordeaux (140ha)

10 Grand étang de la Blanche (38ha) 

19 Lac du Moutchic Ambès (10ha) 

24 Étang des Tonnes Ambès (10ha)  (hors période de chasse)

27 Lac de Bègles-Plage (7.5ha)  

36 Petit étang de la Blanche (6ha) 

56 Étangs de la Briqueterie (3ha) 

58 Étang des Terrasses (3ha)

(1) Autorisé du lundi au samedi à partir de 17h00 et le dimanche toute la journée

 No-Kill tous poissons

 No-Kill carnassier

 No-Kill carpe

 Atelier Pêche Nature

 Float-tube autorisé

 Pêche aux leurres autorisée toute l'année

 Lâchers de truites

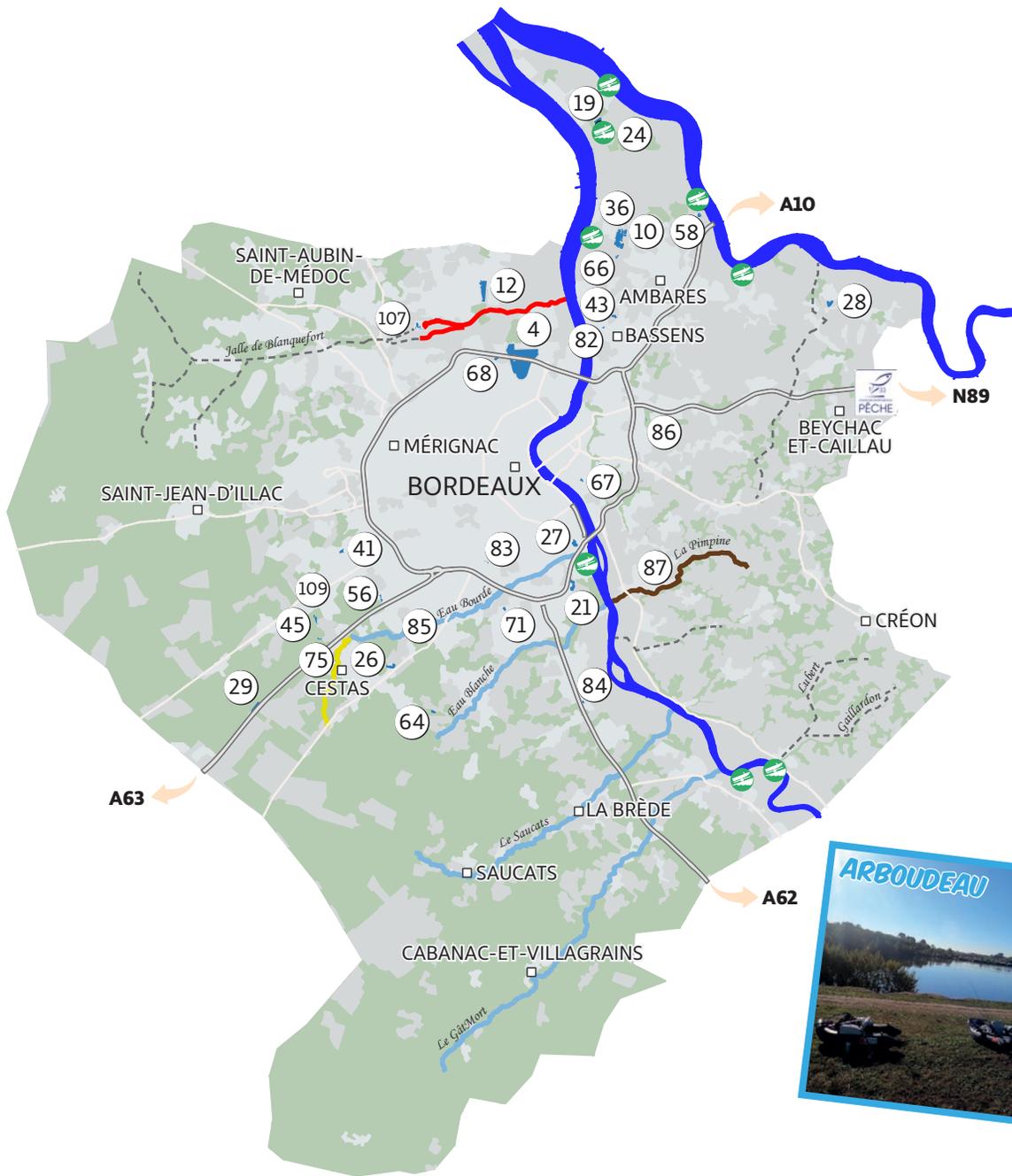
 Ponton de pêche Aire sécurisée

 Parcours carpe de nuit

 Mise à l'eau

 Plan d'eau fédéral





CENTRE GIRONDE - PARCOURS SPÉCIFIQUES

ÉTANG DE FLOIRAC

67



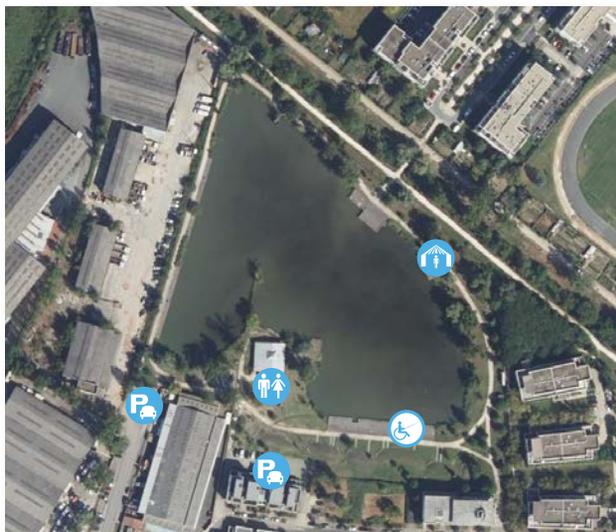
44°50'00.2»N 0°32'08.9»W

L'étang de Floirac est un plan d'eau artificiel situé en rive droite de la Garonne.

Il occupe une superficie de 2 hectares, avec une profondeur maximale de 2,20 mètres. Peuplé par de nombreux poissons d'eau douce, cet étang dispose de plusieurs pontons installés sur les berges accessibles aux pêcheurs.

La pêche y est gérée par la Fédération de Pêche de la Gironde avec l'appui de l'AAPPMA la Vallée de la Pimpine.

La configuration du site en fait un parcours idéal pour les familles.



- Ponton de pêche accessible PMR
- Parking
- Sanitaires
- Table de pique-nique
- Abri

LAC VERT DE CANEJAN

26

44°44'36.9»N 0°39'05.2»W

Le lac Vert est un plan d'eau situé à une vingtaine de kilomètres de Bordeaux sur la commune de Canéjan. Il est possible de pêcher sur ce plan d'eau de 7,5 hectares avec une carte de pêche. De nombreuses espèces de poissons sont représentées au lac Vert comme le brochet, le black-bass, la carpe ou le gardon.

Des lâchers de truites sont régulièrement organisés par l'AAPPMA Les Pêcheurs de l'Eau Bourde qui oeuvre aussi dans l'initiation à la pêche de loisir avec une école de pêche (APN).



- Parking
- Sanitaires
- Table de pique-nique



LAC DE BÈGLES PLAGE 27

44°48'12.5»N 0°32'16.2»W

Le lac de Bègles plage, aussi appelé Plaine des Sports de Bègles, est un plan d'eau de 7 hectares situé dans la métropole bordelaise.

Il est possible de pêcher sur cet étang avec une carte de pêche, l'amorçage est interdit et la remise à l'eau est obligatoire pour les carnassiers. La plupart des poissons d'étang de Gironde sont présents dans ce lac : perches, gardons, carpes, tanches, black bass, brochets.

Le site est totalement accessible aux personnes à mobilité réduite avec la possibilité de mise à disposition d'un tiralo pour la baignade.



Parcours sportif carnassier

-  Ponton de pêche accessible PMR
-  Parking
-  Jeux pour enfants
-  Sanitaires
-  Abri

ÉTANG D'ARBOUDEAU - PAREMPUYRE 23

44°56'35.1»N 0°36'59.1»W

Le plan d'eau a une superficie de 8,5 hectares pour une profondeur maximum d'environ 12 mètres. Sur les berges des cassures marquées existent avec des profondeurs moyennes de 4 mètres.

La végétation en berge est assez présente et quelques herbiers couvrent les plateaux les moins profonds.

Le plan d'eau abrite une population intéressante de poissons blancs (gros gardons, brèmes, carpes...) et les carnassiers (brochets, perches, Black-Bass...) sont bien présents.



Parcours sportif carnassier

Float-Tube autorisé

 Parking

ENTRE-DEUX-MERS



RÉFÉRENT TERRITORIAL Claude Charrier
claude.charrier@peche33.com

SUPPLÉANT Christian Lajoinie
christian.lajoinie@peche33.com

AAPPMA Bambou Castillonnais

Président : M. Gervaise / bamboucastillonnais@peche33.com

④⑥ Étang du Mas (4ha)

AAPPMA Barbillon Caudrotais

Président : M. Pauillacq / barbilloncaudrotais@peche33.com

AAPPMA Bouchon dans l'Euille

Président : M. Luc / bouchoneuille@peche33.com

⑨⑦ Étang de Targon (0.5ha)

AAPPMA Gardon Monségurais

Président : M. Baviello / gardonmonsegurais@peche33.com

⑥⑤ Lac des 9 fontaines Neuffons (2ha)

AAPPMA Gardon Girondais

Président : M. Schiocchet / gardongirondais@peche33.com

AAPPMA Gaule Foyenne

Président : M. Lagrange / gaulefoyenne@peche33.com

④④ Étang de l'Arbalestrier (4ha)

⑤① Étang de la Chataignière (3.5ha)

AAPPMA Gaule Frontenacaise

Président : M. Tresarrieu / gaulefrontenacaise@peche33.com

AAPPMA Hameçon du Langonnais

Président : M. Dubouilh / hameconlangonnais@peche33.com

AAPPMA Pêcheurs de la Durèze et de la Soulège

Président : M. Paquier / pecheursdurezesoulege@peche33.com

AAPPMA Pêcheurs du réolais

Président : M. Certain / pecheursreolais@peche33.com

AAPPMA Pêcheurs Libournais

Président : M. Bernardin / pecheurslibournais@peche33.com

AAPPMA Truite Sauveterrienne

Président : M. Villeaud / truitesauveterrienne@peche33.com

⑤⑦ Étang de Sallebruneau (3ha)

⑤⑨ Étang de Gornac (2.5ha)

Fédération de pêche 33

Président : M. Bourdie / contact@peche33.com

⑨ Lac de la Cadie (38.5ha) Du 1/11 au 15/4

⑤② Lac de Blasimon (3.5ha)

⑤③ Lac de Laubesc (3.5ha)

①①① Étang de Caumont (0.5ha)

Lâchers de truites

Ponton de pêche

No-Kill carpe

Float-tube autorisé

Embarcations autorisées

Pêche aux leurres autorisée toute l'année

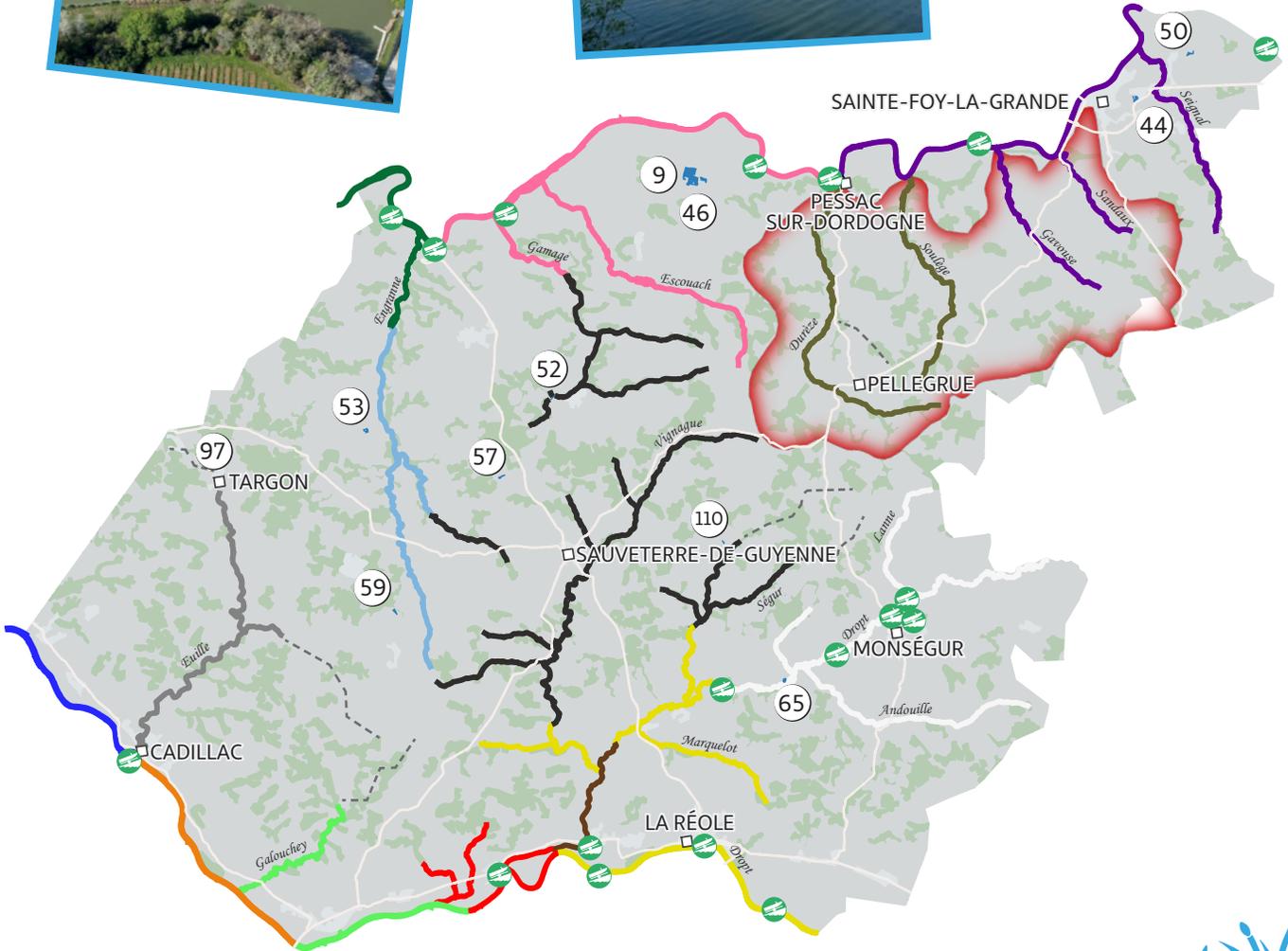
Parcours carpe de nuit

Mise à l'eau

Plan d'eau fédéral

Cours d'eau 1ère catégorie





ENTRE-DEUX-MERS PARCOURS SPÉCIFIQUES

PARCOURS FLOAT-TUBE

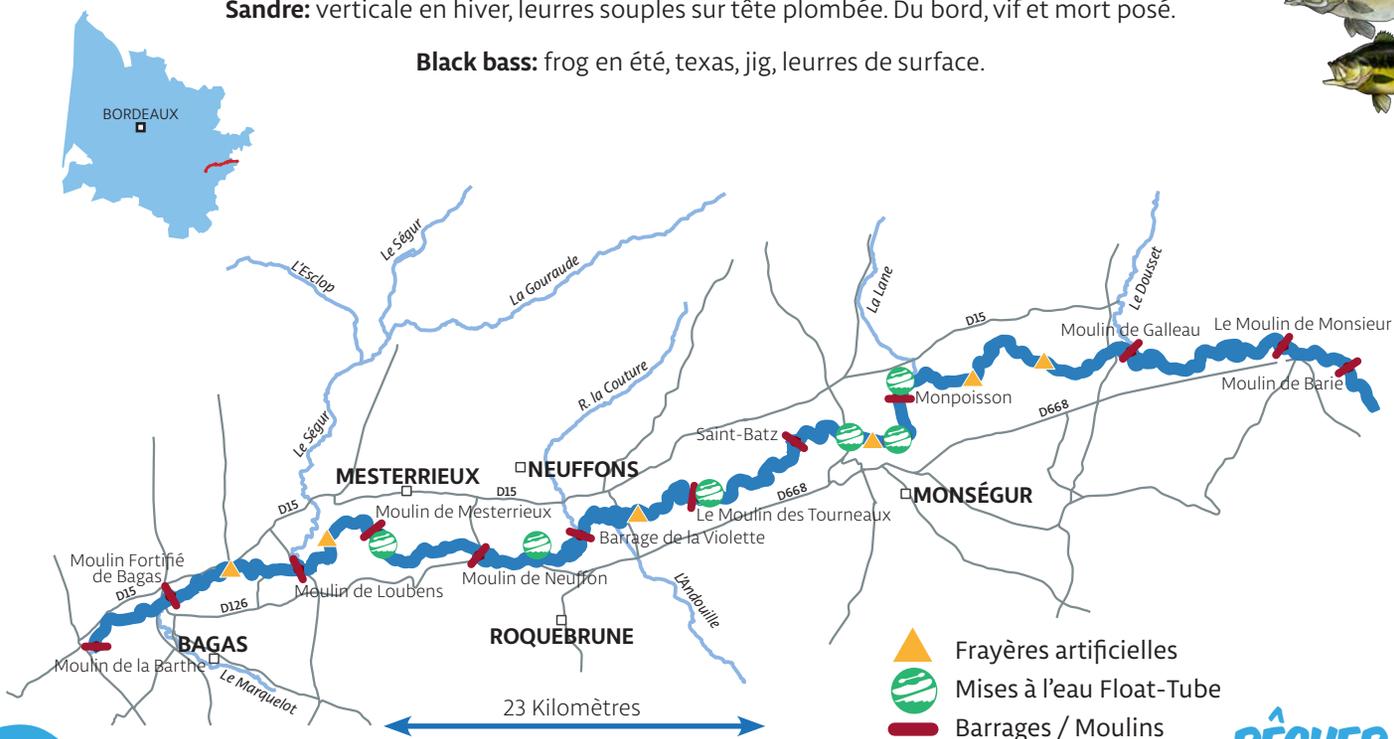
Le Dropt, qui prend sa source près de Monpazier en Dordogne et se jette dans la Garonne à Casseuil et Caudrot, offre un cadre idéal pour la pêche de loisir. Ses rives fertiles et variées abritent une grande diversité de poissons. Tout au long de la rivière, les pêcheurs peuvent profiter de nombreux spots.

Ce parcours multi-pêche de 23 km permet de pêcher la carpe, ainsi que de pratiquer la pêche au coup. Il est aussi très intéressant pour pêcher les écrevisses à la balance. Mais ce qui fait sa spécificité, c'est la présence de sandres et de black bass, que l'on peut traquer du bord et en float-tube !

Les meilleures techniques :

Sandre: verticale en hiver, leurres souples sur tête plombée. Du bord, vif et mort posé.

Black bass: frog en été, texas, jig, leurres de surface.



PISCICULTURE DU BOCAGE

Poissons de repeuplement
Juvéniles 4/5 semaines
Gestion de plans d'eau
Amendements organiques
Amendements calciques

79 150 Moutiers-sous-Argenton

Tél : 06 30 77 03 19

m@il : bocage.pisciculture@gmail.com



Sarl **First Net**

Nettoyage industriel : vitrerie,
locaux, sols et remise en état

06.07.41.33.06

Beychac-et-Caillau

PASSEZ VOTRE PERMIS DE CHASSER

POUR **0€***

du 15 février 2025 au
15 mars 2025

&
du 15 octobre 2025 au
15 novembre 2025.

Rendez-vous sur
www.chasseurs33.com
pour en savoir plus.

FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE
LA GIRONDE

© Domaine de Pachan
10, chemin de Labarde
33290 Ludon-Médoc
📧 fdc33@chasseurdefrance.com
☎ 05.57.88.97.83

 CHASSEURS DE
Gironde
L'esprit nature

RÉFÉRENT TERRITORIAL Claude Charrier

claud.charrier@peche33.com

SUPPLÉANT Christian Lajoinie

christian.lajoinie@peche33.com

AAPPMA Bouzig Preignacais 

Président : M. Charrier / bouzigpreignacais@peche33.com

37 Étangs de Barsac (5ha)    

AAPPMA Brouquitet du Bazadais

Président : M. Sourbet / brouquitetbazadais@peche33.com

7 Lac de la Prade (60ha)  

30 Étang de Saint-Michel (7ha) 

AAPPMA Fervents de la Gaule Grignolaise

Président : M. Vasseur / gaulegrignolaise@peche33.com

AAPPMA Gardon Préchacais

Président : M. Couve / gardonprechacais@peche33.com

78 Étang de Bourideys (1.5ha) 

AAPPMA Hameçon du Langonnais

Président : M. Dubouilh / hameconlangonnais@peche33.com

16 Lac de Brouqueyran (13.5ha) 

92 Étang de Brannens (0.5ha) 

AAPPMA Truite Paroupiane

Président : M. Filleau / truiteparoupiane@peche33.com

AAPPMA Truite Villandrautine

Président : M. Dufau / truitevillandrautine@peche33.com

AAPPMA Pêcheurs du réolais

Président : M. Certain / pecheursreolais@peche33.com

Fédération de pêche 33

Président : M. Bourdie / contact@peche33.com

15 Lac des 3 Rives Aillas-Sigalens (14ha) 

48 Lac de Taste (4ha)



No-Kill carnassier



Atelier Pêche Nature



Float-tube autorisé



Lâchers de truites



Ponton de pêche Aire sécurisée



Parcours carpe de nuit



Mise à l'eau



Plan d'eau fédéral



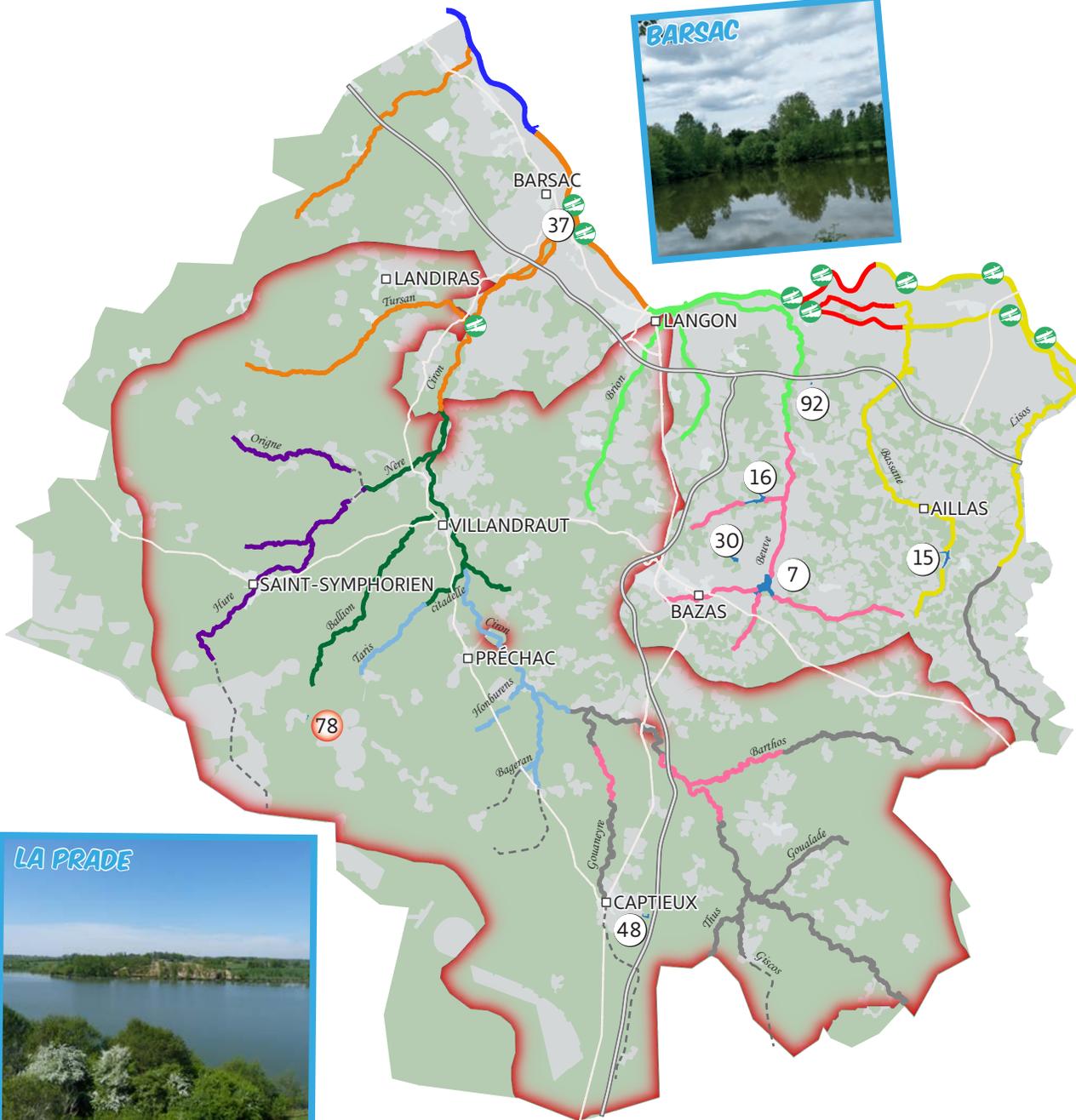
Plan d'eau 1ère catégorie



Cours d'eau 1ère catégorie



BARSAC



LA PRADE

SUD GIRONDE - PARCOURS SPÉCIFIQUES

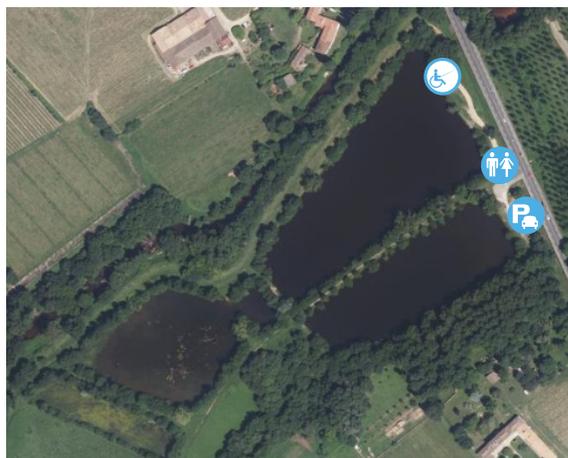
ÉTANGS DE BARSAC 37

44°35'46.5»N 0°18'21.9»W

Les étangs de Barsac, d'une superficie de 6 hectares, sont des plans d'eau situés au sud du département de la Gironde, sur la commune de Barsac.

De nombreuses espèces de poissons sont présentes comme le brochet, le black-bass, la brème, la carpe ou le gardon.

Ces étangs sont ouverts aux Float-Tubes.



LAC DES TROIS RIVES 15

44°35'46.5»N 0°18'21.9»W

Le lac des 3 rives se situe sur trois communes. C'est un plan d'eau d'origine anthropique qui a été créé pour répondre aux besoins des agriculteurs locaux.

Il se caractérise par l'existence d'une retenue d'eau aménagée sur la Bassane. L'activité halieutique est gérée par la Fédération de Pêche de la Gironde.

Sur le site, on trouve de nombreux poissons blancs, de belles carpes et quelques carnassiers. Par ailleurs, le lac des 3 rives est classé site Natura 2000 et abrite de nombreuses autres espèces sauvages.



EURO CHASSE PÊCHE

VOTRE SPÉCIALISTE À LIBOURNE

CARPE ET CARNASSIER

7 avenue François Mitterrand 33500 LIBOURNE - 05.57.23.29.85



DU MARDI AU SAMEDI
DE 9H15 À 12H00 ET DE 14H00 À 19H00

PISTEURS
CHASSE · TIR · NATURE

Armurier Pisteurs - www.pisteurs.fr

CARPE DE NUIT



La Gironde bénéficie de nombreux parcours ouverts à la pêche de la carpe de nuit. Il existe une diversité importante de spots : grands étangs sauvages, gravières, fleuves et rivières...

Sur ces parcours, la pêche de la carpe de nuit est autorisée par arrêté préfectoral, avec une réglementation spécifique en lien avec cette pratique. La pêche de nuit est interdite sur le reste du territoire.

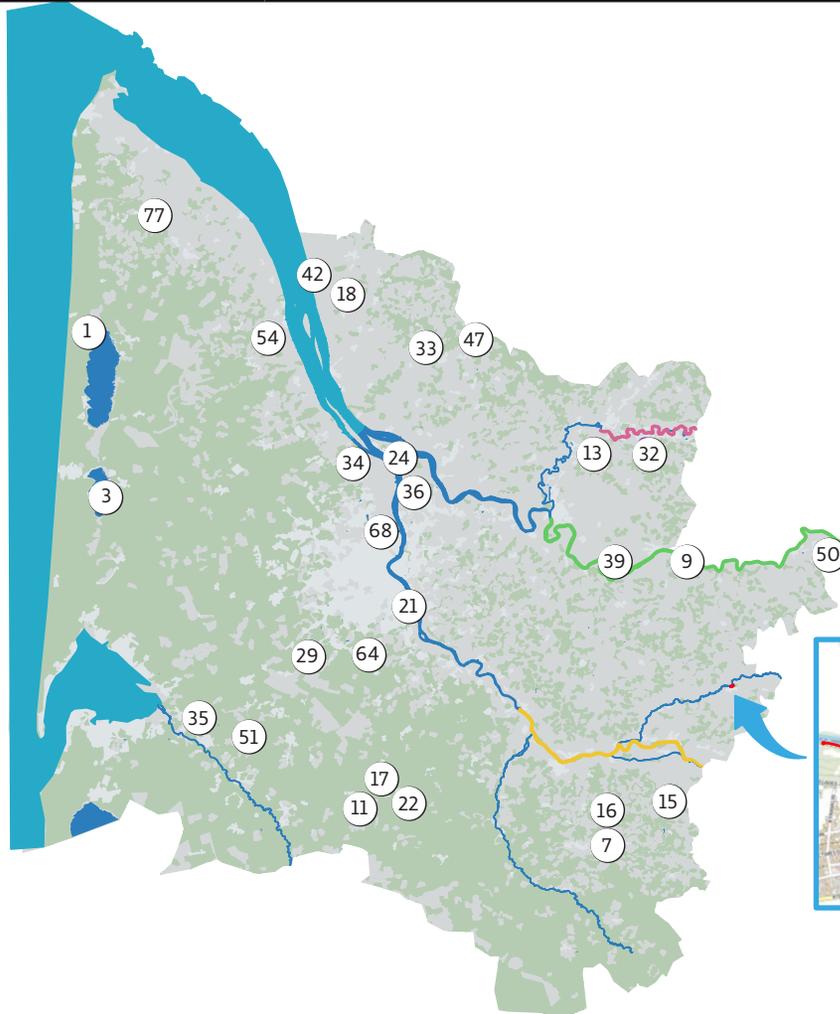
PLANS D'EAU	AAPPMA	DÉTAILS
Lac de Carcans-Hourtin (1)	Le Sandre Hourtinais	3 postes sur Hourtin/Piqueyrot - réservation obligatoire
Lac de Lacanau (3)	La Gaule Canaulaise	10 postes - réservation obligatoire
Lac de la Prade (7)	Brouquitet du Bazadais	Zone autorisée - pas de réservation
Lac de La Cadie (9)	FDAAPPMA33	8 postes - pas de réservation
Lacs d'Hostens (11) (17) (22)	La Carpe Royale d'Hostens	21 postes sur les 3 lacs - réservation obligatoire
Lac des 5 chemins (13)	Les Pêcheurs Abzacais	4 postes - réservation obligatoire
Lac des 3 rives Aillas-Sigalens (15)	FDAAPPMA33	Totalité du plan d'eau - pas de réservation
Lac de Brouqueyran (16)	L'Hameçon du Langonnais	Zone autorisée (linéaire de 700m) - pas de réservation
Étang de Montalipan (18)	AIEG	Totalité du plan d'eau - pas de réservation
Étangs Coutant la Roubine (21)	AIEG	4 postes - Réservation obligatoire 06.17.87.88.64
Étang des Tonnes (24)	FDAAPPMA33	Ouvert en dehors de la période de chasse
Étang du Rousset (29)	Cestas	Totalité du plan d'eau - pas de réservation
Étang de Jean Chereau (32)	L'Epuisette Guiziéroise	5 postes - réservation obligatoire
Lac Sud du Moulin Blanc (33)	FDAAPPMA33	6 postes - pas de réservation
Étang de Paloumey (34)	AIEG	5 postes - pas de réservation
Lac Vert (35)	Brochet Boïen	10 postes - pas de réservation
Petit étang de la Blanche (36)	FDAAPPMA33	Totalité du plan d'eau - pas de réservation
Etang de Brondeau (39)	Pescofis de Fronsac	Totalité du plan d'eau - pas de réservation
Étang de la Centrale (42)	AIEG	Totalité du plan d'eau - pas de réservation
Etang du Petit Broustier (47)	FDAAPPMA33	Totalité du plan d'eau - pas de réservation
Étang de la Châtaignière nord (50)	La Gaule Foyenne	Totalité du plan d'eau - pas de réservation
Étang de Surgenne (51)	Brochet Boïen	6 postes - pas de réservation
Étang de Cach (54)	Gardon Queyracais	Totalité du plan d'eau - pas de réservation
Lac Bleu (64)	Les Pêcheurs de l'Eau Bourde	2 postes - pas de réservation
Lac de la Motte (68)	La Piballe Chartronnaise	3 postes - réservation obligatoire
Étang de Berton (77)	Gardon Queyracais	Totalité du plan d'eau - pas de réservation
Étang de Beauchamps (38)	Brochet Boïen	6 postes - pas de réservation



PLUS D'INFORMATIONS



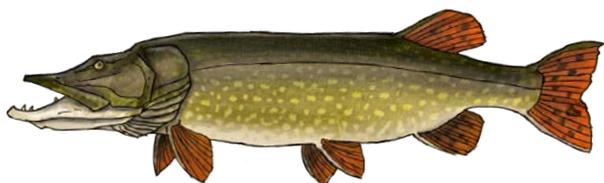
COURS D'EAU	AAPPMA	DÉTAILS
La Dordogne 	FDAAPPMA33	Rive gauche et droite - De la limite du département au pont SNCF de Libourne - Pas de réservation
La Garonne 	FDAAPPMA33	Rive gauche et droite - De la limite du département au pont de Cadillac - Pas de réservation
L'Isle 	FDAAPPMA33	Rive gauche et droite - De la limite du département au pont SNCF de Coutras - Pas de réservation
Le Dropt 	Gardon Monségurais	Zone autorisée matérialisée par des panneaux - Pas de réservation



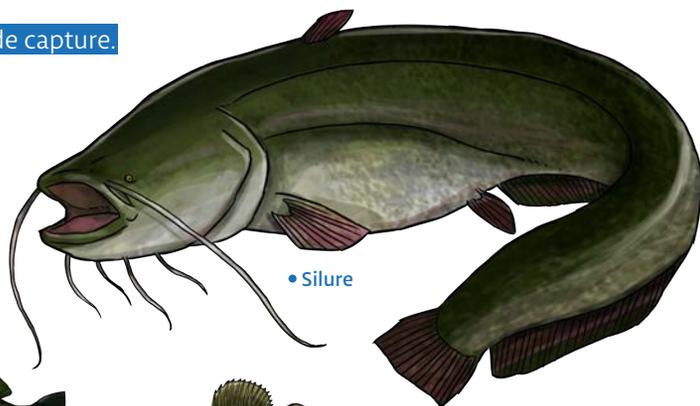
LES POISSONS PRÉSENTS EN GIRONDE

Le nombre de prises est limité à 6 truites en cours d'eau et 3 carnassiers (brochet, sandre, black-bass) par jour et par pêcheur, dont 2 brochets maximum.

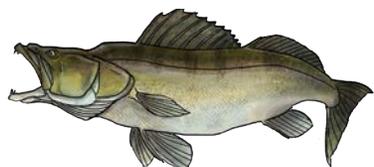
Seules certaines espèces sont soumises à une **taille légale de capture.**



• Brochet <> 60 à 80cm



• Silure



• Sandre >50cm



• Black-bass >40cm



• Perche



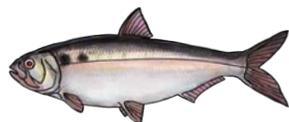
• Saumon atlantique
Pêche interdite



• Truite de mer
Pêche interdite



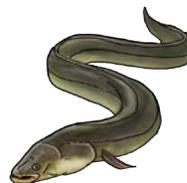
• Truite arc-en-ciel >23cm



• Grande Alose
Pêche interdite



• Alose feinte >30cm



• Anguille >12cm



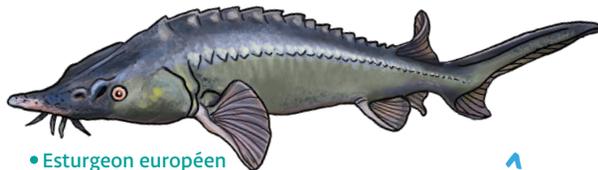
• Truite fario >23cm



• Mulet >20cm



• Lamproie marine



• Esturgeon européen
Pêche interdite



• Carassin



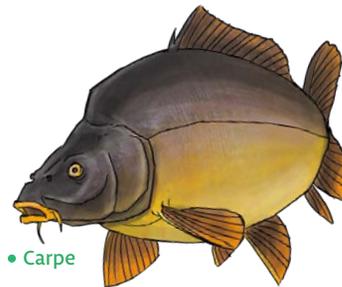
• Ablette



• Gardon



• Chevesne



• Carpe



• Chabot



• Loche



• Rotengle



• Epinoche



• Vandoise



• Goujon



• Grémille



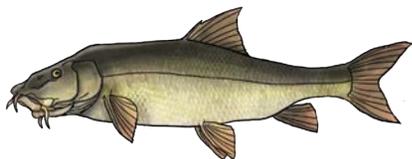
• Tanche



• Brème



• Lamproie fluviatile



• Barbeau fluviatile



• Vairon



• Flet



• Toxostome



• Ecrevisses à pattes blanches et grêles
Pêche interdite



• Poisson-chat



• Pseudorasbora



• Perche soleil



• Grenouilles vertes et rouges
Pêche interdite >8cm



• Ecrevisse américaine (Signal)



• Gambusie



• Ecrevisse de Californie



• Ecrevisse de Louisiane

- Les carnassiers
- Les salmonidés
- Les migrateurs
- Les poissons blancs cypriniformes
- Les grenouilles et écrevisses protégées
- Espèces Nuisibles



Espèces vivantes introduites hors de leur habitat naturel, et dont la prolifération provoque des dégâts dans le milieu dans lequel elles s'installent.



LES ATELIERS PÊCHE NATURE



Les Ateliers Pêche Nature (APN) aussi appelés « écoles de pêche » ont pour objectif de permettre au pêcheur débutant, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers et de lui-même.

ILS TRANSMETTENT L'ÉTHIQUE DE LA PÊCHE ASSOCIATIVE :

- Le respect du poisson, dont la pêche est effectuée dans les règles de l'art, résultant de la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques de capture raisonnée.
- La prise de conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune, de leur flore et des paysages qui leur sont associés.
- Le comportement responsable du pêcheur à l'égard des autres usagers de l'eau et de son environnement.
- La connaissance du rôle des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et des missions d'intérêt général que la loi leur confère.

VILLE	AAPPMA	RESPONSABLES
CADAUJAC	ASTICOT	MME TOURNIER - 06.25.40.35.61
CESTAS	AAPPMA DE CESTAS	M. LAFON - 06.03.57.29.68
GRADIGNAN - CANÉJAN	PÊCHEURS DE L'EAU BOURDE APN LA TRUITE DES GRAVES	M. MARTY - 06.24.25.49.86
PREIGNAC	BOUZIG PREIGNACAIS	M. CHARRIER - 06.30.05.65.07
BIGANOS	BROCHET BOÏËN	M. LALANNE - 06.61.74.57.21



LE SAVOIR - VIVRE AU BORD DE L'EAU

N'OUBLIEZ JAMAIS, VOUS PÊCHEZ CHEZ QUELQU'UN... !

La propriété du terrain occupé par un cours d'eau est définie par la loi depuis 1898. On distingue deux catégories de rivières :

- Celles qui sont domaniales : elles appartiennent au domaine public (l'Etat) et sont dans certaines conditions utilisables par le public.
- Celles qui ne sont pas domaniales sont régies par le droit privé (code civil, code rural, code de l'environnement), elles sont soumises au plan de gestion. La berge et le fond appartiennent à un propriétaire et ce jusqu'à la moitié du lit. Il peut décider de le partager avec les associations de pêche (AAPPMA locale) ou avec la fédération au travers d'une convention. Sans cette convention, le propriétaire est seul décideur de qui peut pêcher depuis chez lui !

- Soyez toujours courtois et aimable vis-à-vis des propriétaires riverains, des autres pêcheurs et autres utilisateurs de la rivière.
- Respectez la propriété d'autrui en refermant les barrières après votre passage.
- Circulez uniquement sur les voies aménagées. Garez votre véhicule de sorte qu'il ne gêne pas la circulation.
- Gardez les poissons qui sont destinés à votre table et remettez à l'eau les autres. Ne laissez pas de poissons morts derrière vous.
- Veillez à laisser les lieux propres. Rempportez vos déchets.
- Ne déplacez pas le poisson d'un cours d'eau à un autre et respectez les équilibres biologiques.
- Suivez la réglementation en vigueur et respectez les gardes-pêche chargés de veiller à sa bonne application. Dans le doute, renseignez-vous.



MOUILLEZ VOS MAINS POUR PROTÉGER LE MUCUS DU POISSON.



UTILISEZ L'ÉPUISETTE AFIN D'ÉVITER DE BLESSER LE POISSON ET DE NE PAS PERDRE DE MUCUS.



LES ANIMATIONS DE LA FÉDÉRATION

ANIMATION PÊCHE

Le service dédié aux animations pêche propose des activités encadrées par des professionnels diplômés d'Etat ayant pour objectifs de :

- Transmettre à chacun le plaisir de la pratique de la pêche,
- Inculquer des valeurs citoyennes respectueuses de l'environnement,
- Partager un sentiment de solidarité.



- **Groupes** : centres de loisirs, écoles, espaces jeunes
- **Public spécialisé** : seniors, personnes en situation de handicap
- **Individuel** : de débutant à confirmé, de 6 à 90 ans
- **Événementiel** : comités d'entreprise, collectivités territoriales
- **Formation** : bénévoles, professionnels des activités nautiques...etc.

DÉCOUVERTE « BOUCHON »

Niveau : Débutant (dès 7 ans)

Nombre de participants : 6 personnes max

Durée : 1h30

La pêche au « bouchon » s'adresse à un public néophyte. Un hameçon, un bouchon, un asticot et vous voilà partis !



PASSION FLOAT-TUBE

Niveau : Intermédiaire (dès 12 ans)

Nombre de participants : 4 personnes max

Durée : 3h

Enfilez vos wadders, vos palmes et votre gilet de sauvetage.

Après avoir pris en main votre float-tube, vous pêcherez dans des endroits inaccessibles à pied !

La Fédération de Pêche de la Gironde forme de nouveaux pêcheurs responsables lors de ses animations. Ces événements sensibilisent aux pratiques durables et au respect de l'environnement. Les participants apprennent à pêcher de manière consciente et à préserver les écosystèmes aquatiques

**LES TECHNIQUES DE PÊCHE ET LES POISSONS
N'AURONT PLUS DE SECRET POUR EUX !**

APPRENDRE





ANIMATION À L'ENVIRONNEMENT

La Fédération propose des interventions axées sur la sensibilisation à l'environnement, sur la découverte des milieux aquatiques adaptées selon le public (écoles, ALSH, EHPAD, instituts spécialisés, conseils de jeunes). Nos animateurs interviennent en classe et en extérieur au travers de nombreux ateliers ludiques et participatifs. Nos principales thématiques sont : l'eau, la biodiversité aquatique et la pollution des milieux aquatiques.



La Fédération de Pêche de la Gironde détient l'agrément académique de l'Éducation Nationale.
Nos animateurs proposent des activités en lien avec les programmes scolaires.
En classe ou en extérieur, les élèves découvrent l'environnement qui les entoure.

**L'EAU, LA BIODIVERSITÉ, LES ÉCOSYSTÈMES
N'AURONT PLUS DE SECRET POUR EUX !**



MONITEURS GUIDES DE PÊCHE DE LA FÉDÉRATION



Le moniteur guide de pêche est un éducateur sportif diplômé d'état. Ses missions sont diverses : accompagnement, encadrement, initiation, découverte, enseignement, formation et perfectionnement à la pêche de loisir, récréative ou sportive.



Simon Sabrié

Initiation à tous types de pêches et perfectionnement de la pêche des carnassiers sur les grands lacs médocains

Animation tout public et sensibilisation aux milieux aquatiques.

Téléphone : 05.56.92.59.48

Site Web : <https://www.peche33.com/animation-peche>



Mathieu Mollon Perrin

Initiation à tous types de pêches et perfectionnement de la pêche des carnassiers sur les grands lacs médocains

Animation tout public et sensibilisation aux milieux aquatiques.

Téléphone : 05.56.92.59.48

Site Web : <https://www.peche33.com/animation-peche>

Pour obtenir la liste complète des guides de pêche en Gironde, veuillez contacter la Fédération.

NOS GUIDAGES BATEAU

ACCÉDEZ AUX GRANDS ESPACES !

Nos lacs et cours d'eau constituent de formidables parcours pour la pêche aux leurres. Nous vous offrons l'opportunité d'y accéder. Si vous n'avez pas de bateau, nos formules de guidage embarqué sont très avantageuses.

PRESTATION :

Guidage vers les meilleurs spots du moment

Conseils techniques

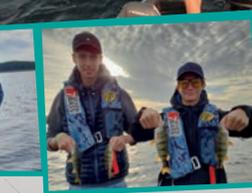
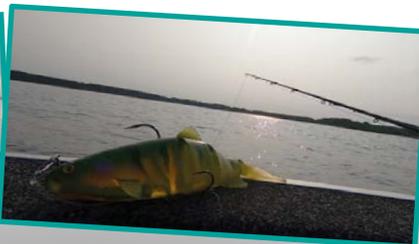
Apprentissage

Perfectionnement (technique, électronique)

Mise à disposition du matériel.

480€

Privatisation du bateau à la journée (1 à 3 pêcheurs max.)



CARCANS-HOUTINS / LACANAU / CAZAUX / ISLE

LES HÉBERGEMENTS PÊCHE LABELLISÉS



Campings, gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, villages de vacances, résidences de tourisme... Tous types d'hébergement peuvent prétendre au label « Hébergement Pêche ». Pour cela, les professionnels concernés doivent s'engager à respecter la charte nationale établie par la FNPF.

Dans chaque hébergement labellisé pêche, vous trouverez :

- Un accueil personnalisé à proximité d'un ou plusieurs lieux de pêche, des propositions d'activités pour les accompagnants, un fond documentaire halieutique, touristique et culturel,
- Des services avec une mise à disposition d'un local spécifique sécurisé pour le stockage et le séchage du matériel de pêche, d'un dispositif permettant la conservation d'appâts vivants, des petits déjeuners matinaux (chambres d'hôtes), des paniers repas à la demande (tables d'hôtes, hôtellerie).
- Une accessibilité à la pratique de la pêche facilitée par la délivrance de carte de pêche, documentations spécifiques, liste des moniteurs guides de pêche, magasins d'articles de pêche et éventuellement des loueurs d'embarcations.

Camping le Bon Coin à Hourtin

52 Rue des Coudifles, Pass. de Pey de Camin, 33990 Hourtin
<https://www.campingleboncoin.com>
09 50 66 77 73



Lacatau Moutchic Inn

16 Rue de la Poste, 33680 Lacatau
<http://www.moutchicinn.com>
06 66 10 09 12

Lodging le Lac
30 Av. de la Plage, 33680 Lacatau
<http://www.lodginglelac.fr>
05 56 03 00 26



NOS PARTENAIRES TOURISTIQUES

ILS NOUS FONT CONFIANCE !





Electricité Prudence
Gardons nos distances

Votre canne à pêche conduit l'électricité, soyez vigilant près des lignes électriques
En cas d'accident, appelez le 18 (pompiers).



En partenariat avec



Ligne Alert
L'application d'Enedis qui signale la proximité d'une ligne électrique

Disponible sur  **App Store**

DISPONIBLE EN  **App Store**

LES PÔLES TRUITES



CONDITIONS POUR PARTICIPER :

- Carte de pêche obligatoire,
- Option Pôle Truite FD33 obligatoire (15 €), à acquitter une seule fois par pêcheur et valable sur l'ensemble des pôles truites,
- Cartes de pêche et options disponibles sur www.cartedepêche.fr, chez vos revendeurs habituels ou à la fédération de pêche.

RÉGLEMENTATION :

- Pêche autorisée à partir de 30 min avant le lever du soleil et 30 min après le coucher du soleil.
- Nombre de captures maximum : 10/jour.
- Taille minimale de capture : 23cm.
- 1 ligne autorisée par pêcheur le samedi, 2 lignes le dimanche et le lundi.

LES PLANS D'EAU SONT RÉSERVÉS EXCLUSIVEMENT LE SAMEDI, LE DIMANCHE ET LE LUNDI DU LÂCHER AUX DÉTENTEURS DE L'OPTION PÔLES TRUITES FD33.

24 LÂCHERS DU 4 JANVIER AU 3 MARS

SECTEUR	PLAN D'EAU	JANV.	FEV.	MARS
Bordeaux Métropole	Floirac	11-12-13 / 25-26-27	8-9-10	-
Bordeaux Métropole	Ambarès Bernatet	18-19-20	1-2-3 / 15-16-17	-
Libournais	Coutras Lauvirat	18-19-20	8-9-10 / 22-23-24	-
Entre-deux-mers	Neuffons	4-5-6	8-9-10	1-2-3
Sud-Gironde	Barsac	11-12-13	1-2-3 / 22-23-24	-
Ouest-Gironde	Magdeleine (petit)	25-26-27	-	1-2-3
Médoc	Pauillac Cach	11-12-13	1-2-3 / 15-16-17	-
Nord-Gironde	Belou	4-5-6 / 25-26-27	15-16-17	1-2-3

LES CONCOURS ET ÉVÈNEMENTS

Rétrospectives de nos concours et évènements de Pêche !

Prêts à relever vos défis et vivre des moments inoubliables ?

Les informations concernant les événements 2025 sont disponibles sur le site www.pêche33.com



NOS RÉSEAUX SOCIAUX



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

La Fédération de Pêche est active sur les réseaux sociaux pour vous tenir informés de toutes nos actualités, évènements, et conseils pratiques. Rejoignez notre communauté pour partager votre passion, découvrir de nouvelles techniques de pêche et rester au courant des actions que nous menons pour la préservation de nos rivières et lacs.

Que vous soyez un pêcheur aguerri ou un débutant curieux, nos réseaux sociaux sont à votre disposition pour échanger, poser vos questions et participer à des discussions autour de votre loisir favori.

Retrouvez-nous sur :

- **Facebook** pour suivre nos actualités et évènements en temps réel
- **Instagram** pour admirer de superbes photos de prises et de paysages
- **YouTube** pour visionner des tutoriels, des reportages et des interviews exclusives
- **LinkedIn** pour établir des relations professionnelles avec d'autres entreprises et partenaires.





HOW TO FISH IN GIRONDE ?

Fishing in Gironde can be a delightful experience thanks to its diverse water bodies including rivers, lakes and the Atlantic coastline. Here is a brief guide on how to fish in Gironde :

TYPES OF FISHING :

River Fishing: The Gironde estuary, Dordogne, and Garonne rivers are popular for freshwater fishing. You can find species like carp, pike, perch and catfish.

Lake Fishing: Lacanau Lake, Carcans-Hourtin Lake and Cazaux lake are great for fishing pike, perch and zander.

BEST SEASONS :

Spring and summer are ideal for both freshwater and sea fishing, as fishes are more active. Autumn can also be a good time, especially for freshwater fishing as fishes prepare for winter.

FISHING LICENSES :

For freshwater fishing, you need a fishing license «carte de pêche». These can be purchased online or at local fishing shops.

- 1 - www.cartedepêche.fr
- 2 - Select the licence that corresponds to your needs
- 3 - Type the post code of the wished area in Gironde
- 4 - Print and catch !



REGULATIONS :

Always check local regulations regarding fishing seasons, size limits and protected species.

Some areas may have restrictions on the type of bait or hooks you can use.

Remember to respect the environment and practice sustainable fishing to help preserve Gironde's natural beauty and fish populations.

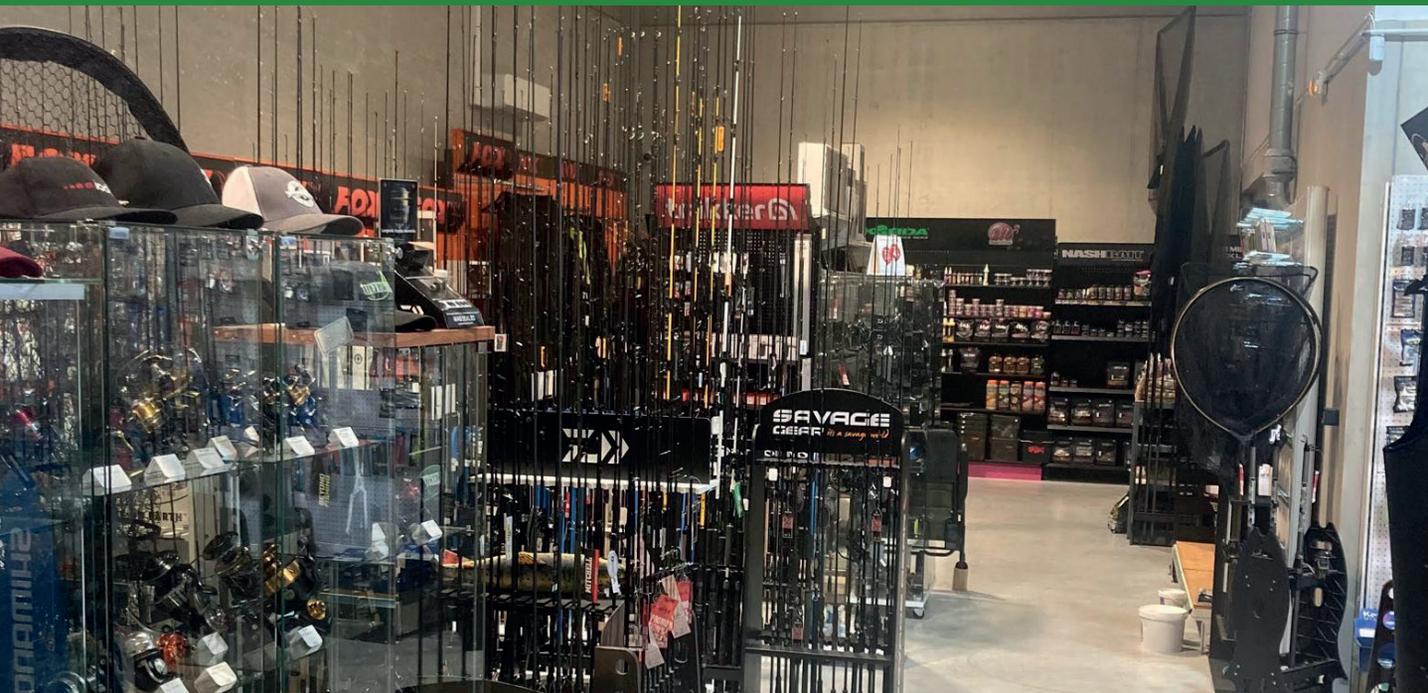
Enjoy your fishing trip in this beautiful part of France !





VENTE D'ACCESSOIRES POUR TOUT TYPE DE PÊCHES

**CARNASSIERS - CARPE - MER - COUP
SILURE - ACCESSOIRES DE NAVIGATION**



05 56 44 63 17

57 route de la Landotte - Bâtiment 3 - 33450 Izon



Fishing Sensations
Pêche et Nature

contact@peche33.com - **05 56 92 59 48** - 10 ZA du lapin - 33750 Beychac-et-caillau

